

Inspection générale
de l'éducation nationale

Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

Évolution et état des lieux des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants

Rapport à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale de l'éducation nationale

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Évolution et état des lieux des moyens mis en œuvre
pour la formation des enseignants**

JANVIER 2013

**Marie MÉGARD
Marie Blanche MAUHOURAT**

*Inspectrices générales
de l'éducation nationale*

**Jean-Pierre HÉDOIN
Simone CHRISTIN
Béatrice CORMIER
Patrice BRESSON
Henry PRADEAUX**

*Inspecteurs généraux de
l'administration de l'éducation
nationale et de la recherche*

SOMMAIRE

Introduction	1
1.1. La formation des enseignants : un champ marqué par une succession rapide de modifications bouleversant les périmètres de compétences et d'action.....	1
1.2. Les enseignements et les limites d'une investigation de terrain fondée sur des données insuffisamment consolidées	3
1.3. Une approche exhaustive qui confirme les premiers constats en matière d'équilibres quantitatifs et enrichit les observations relatives aux évolutions qualitatives.....	5
2. État des lieux et évolution des moyens en ressource d'enseignement de l'IUFM	6
2.1. La diversification des modes de recueil des données a permis de confronter plusieurs sources et d'établir de fortes convergences.....	6
2.2. Des ressources en emplois d'enseignants en baisse modérée entre 2007 et 2012, avec des différences d'appréciations selon les sources et de fortes disparités selon les académies...	7
2.3. Au sein du vivier des formateurs, la composante universitaire se renforce progressivement	9
2.4. Le potentiel en heures statutaires a subi une baisse du même ordre que celle des emplois. En revanche, d'après l'enquête des inspections générales, le potentiel total de la ressource mobilisée pour la formation a diminué bien davantage.	10
3. Évolution des effectifs formés dans les IUFM	12
3.1. Une diminution sensible des effectifs est constatée dans les données nationales.....	13
3.2. Les données sont plus difficiles à recueillir sur le terrain pour les effectifs d'étudiants après la « mastérisation », notamment pour le second degré	13
3.3. La forte baisse des effectifs, qui persiste en 2012, a conduit à la réorientation des ressources des IUFM vers d'autres publics.....	15
4. État des lieux et évolution des types d'actions effectuées par les IUFM	16
4.1. Dans le contexte d'une baisse globale d'activité, l'investissement dans la formation initiale des enseignants du 1 ^{er} degré demeure le secteur majeur d'intervention des IUFM.....	17
4.2. Les interventions des IUFM dans les actions de formation continue diminuent de façon marquée, plus encore dans le 1 ^{er} degré que dans le 2 nd degré	18
4.3. Après 2010, la participation des enseignants des IUFM à la formation des professeurs stagiaires devient très inégale avec une baisse particulièrement marquée dans le 1 ^{er} degré....	19

4.4.	L'évolution de l'activité des IUFM vers de nouveaux domaines de formation apparaît significative mais difficile à chiffrer précisément.....	20
4.5.	Dans le potentiel statutaire non mobilisé à des fins d'enseignement, si la part des décharges de service diminue, celle des sous services augmente	21
4.6.	Les IUFM se sont progressivement mis en situation de prestataires y compris pour des activités de formation initiale.....	22
5.	État des lieux et évolution de l'immobilier et des fonctions soutien et support.....	23
5.1.	Une grande variété des situations de l'immobilier, liées à l'histoire et aux contextes locaux	24
5.2.	Un parc immobilier déjà surdimensionné avant l'intégration et la mastérisation et qui le reste aujourd'hui.....	25
5.3.	Des acteurs et des stratégies multiples mais des convergences pour le maintien d'un maillage territorial	25
5.4.	Peu d'outils de régulation globale et pas de démarche pluriannuelle de gestion de l'immobilier.....	27
5.5.	Les mutualisations ont davantage concerné les personnels des domaines administratifs que les personnels techniques en charge du patrimoine immobilier.....	30
5.6.	Des dotations qui doivent permettre de faire face aux coûts de maintenance et d'entretien courant.....	31
6.	La gestion des ressources humaines : un sujet sensible et stratégique à chaque moment d'évolution.....	33
6.1.	Des approches différentes de l'équilibre souhaitable ou nécessaire entre enseignants-chercheurs et enseignants-praticiens, mais qui vont très majoritairement dans le sens d'un renforcement de la dimension universitaire	34
6.2.	Les conditions d'exercice et les perspectives de carrière des enseignants praticiens de terrain méritent, à l'occasion des profonds changements que va connaître la formation des enseignants, une attention particulière	34
6.3.	Les maîtres formateurs du premier degré : une ressource essentielle pour la formation professionnelle des futurs enseignants, mais des modes de gestion et une efficience à interroger	37
6.4.	La constitution et l'accompagnement d'un potentiel de formateurs de terrain qualifié demeurent un sujet majeur pour la qualité de la formation des professeurs	40
6.5.	L'approche GRH doit demeurer globale et éviter, qu'au nom des spécificités des différents métiers de l'enseignement, s'instaurent des différences de qualité dans les formations.....	40

7. La réforme de 2010, en modifiant la formation des enseignants, a rendu nécessaire la mobilisation de nouvelles compétences chez les formateurs et a généré une mobilisation accrue des ressources	41
Conclusion.....	44
Annexes	49

Introduction

Dans la perspective de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont demandé aux deux inspections générales de conduire une investigation relative à l'état des lieux et à l'évolution depuis cinq ans de l'ensemble des moyens des IUFM. Cette commande qui figure dans le programme annuel de travail des inspections générales 2012-2013 a été précisée par une lettre de mission en date du 11 octobre 2012¹. Conformément à cette lettre, une note d'étape a été adressée aux deux ministres en novembre 2012².

Pour réaliser un bilan de l'évolution des moyens des IUFM comme opérateurs principaux de la formation des enseignants, il apparaissait indispensable de prendre en compte les nombreux et importants changements qui ont modifié le champ de la formation des enseignants au cours de ces dernières années et de déterminer un protocole d'investigation qui soit adapté aux contraintes de délais et de disponibilité des acteurs.

1.1. La formation des enseignants : un champ marqué par une succession rapide de modifications bouleversant les périmètres de compétences et d'action

Le parcours d'études des étudiants titulaires d'un diplôme de licence vers les métiers de l'enseignement leur permettant de parfaire leurs connaissances académiques, de préparer des concours de recrutement et d'entrer dans le métier en tant que fonctionnaires stagiaires a connu depuis six³ ans une succession de modifications aussi importantes que rapides. Celles-ci ont concerné aussi bien la durée de la formation initiale et le statut des formés (étudiants et fonctionnaires stagiaires) que l'organisation et le fonctionnement des institutions en charge d'organiser et de conduire cette formation.

Tout d'abord, à la suite de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, les IUFM ont été progressivement intégrés dans une université. Cette intégration, amorcée début 2007⁴, et conduite pour l'essentiel au cours de l'année 2008, a fait passer les instituts du statut d'établissement public à caractère administratif (EPA), entretenant des partenariats avec une ou des universités et avec les services académiques au statut de composante d'une université⁵. Cette évolution s'est accompagnée du ressenti d'une perte d'autonomie, mais elle a permis d'engager un processus d'insertion des personnels administratifs dans les services de l'université et une dynamique de coopération renforcée entre les enseignants-chercheurs et les formateurs issus de l'enseignement scolaire.

¹ Lettre de mission jointe en annexe.

² Note d'étape n° 2012-130 : *État des lieux des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants*, IGEN-IGAENR.

³ Depuis l'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres.

⁴ Pour cinq IUFM : Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Limoges et Versailles.

⁵ Dans le cadre de l'article L. 713.9 du code de l'éducation relatif aux instituts et écoles faisant partie des universités.

Puis, à la suite de la loi liberté et responsabilité des universités (10 août 2007), les universités « intégratrices » sont passées progressivement, à partir de l'exercice 2009, aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

Le passage aux RCE des universités intégratrices a facilité, pour les IUFM, des réorganisations dans les fonctions support et soutien et un redéploiement de certains personnels BIATSS. Ainsi, la mutualisation des services a rendu possible une rationalisation des ressources permettant à la fois à l'IUFM de répondre de façon souvent plus satisfaisante à des besoins exigeant une forte technicité pour la gestion du patrimoine, la gestion financière et comptable ainsi que la GRH et à l'université de bénéficier de ressources nouvelles renforçant ses capacités de pilotage et de gestion lors du passage aux RCE.

Mais, le cadre de la formation initiale et les publics pris en charge par les IUFM, à savoir en 1^{ère} année des étudiants titulaires d'une licence et préparant des concours de recrutement puis, en deuxième année, des professeurs stagiaires (du 1^{er} et du 2nd degré) n'avaient pas été modifiés.

En 2010, la réforme du régime de formation et de recrutement des enseignants communément désignée sous le terme de « mastérisation »⁶, en faisant passer de la licence au master le niveau de qualification universitaire requis pour accéder aux fonctions de professeur titulaire de l'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés, a modifié à la fois l'organisation générale de la formation initiale et le statut des publics pris en charge par les IUFM.

On passe alors d'une logique de préparation au concours suivie d'une phase de formation professionnelle à une logique d'obtention d'un diplôme universitaire de master incluant des périodes de professionnalisation ainsi que des temps de préparation au concours. Dans le cadre ainsi redéfini, la formation professionnelle initiale des futurs enseignants relève pleinement des compétences de l'université et de ses composantes alors que l'adaptation à l'emploi sous le statut de professeur stagiaire relève désormais de la maîtrise d'ouvrage de l'employeur.

À partir de la rentrée 2010, les IUFM prennent prioritairement en charge les étudiants inscrits dans les masters orientés vers les métiers de l'enseignement mais dans des proportions variables selon les mentions, spécialités, voire parcours des différents masters⁷ et au cours des deux années⁸. En revanche, ils ne participent plus que ponctuellement à la formation des professeurs stagiaires, qui est conduite sous la responsabilité du recteur, et assurée pour

⁶ Cette réforme de la formation et du recrutement, lancée au printemps 2008 (déclaration du président de la République du 2 juin 2008), difficilement construite au cours de l'année 2009-2010 (circulaire du 23 décembre 2009 relative à la mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement) sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2010.

⁷ Le plus souvent la composante IUFM assure en pleine responsabilité la formation dans les masters relatifs au professorat des écoles et aux métiers de l'éducation (CPE) ainsi que, selon les sites et en fonction des structures antérieures de type ENNA, aux masters orientés vers les spécialités technologiques et professionnelles. Cependant, pour les masters correspondant aux disciplines scolaires la part des UFR est dominante.

⁸ La part des IUFM est plus importante en M2 en liaison notamment avec les périodes des stages, dont le stage en responsabilité, pour l'organisation desquels l'école interne remplit souvent une fonction de plateforme commune à toutes les universités.

l'essentiel par des formateurs académiques : professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) dans le premier degré et professeurs formateurs dans le second degré.

Après trois ans de fonctionnement et d'ajustements de ce dispositif, l'annonce au printemps 2012 de la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) et les travaux de consultation et de réflexion conduits depuis avec les universités, les IUFM et les recteurs ouvrent un nouvel espace de projet et de partenariat à l'ensemble des institutions mobilisées depuis plusieurs années en tant que maître d'ouvrage ou opérateur dans la formation professionnelle initiale des enseignants.

Si l'engagement des acteurs de la formation à chacune des grandes étapes de son évolution a été sans faille depuis six ans, le rythme particulièrement rapide des réformes a conduit les opérateurs comme les autorités de tutelle à privilégier l'action et l'adéquation des contenus et modalités de formation aux besoins des futurs enseignants plutôt que la mise en place d'outils de suivi et de contrôle.

Cette légitime priorité de l'action peut expliquer la relative difficulté rencontrée par la mission d'inspection générale pour obtenir des données précises et concordantes auprès des universités, des IUFM, des rectorats et des inspections académiques.

1.2. Les enseignements et les limites d'une investigation de terrain fondée sur des données insuffisamment consolidées

Afin de prendre en compte ces changements touchant non seulement aux cadres institutionnels mais aussi aux missions et aux publics des IUFM⁹ et dans le but de ne pas introduire trop de biais dans les comparaisons et les analyses d'évolution, la mission d'inspection générale a focalisé son champ d'investigation sur les moyens consacrés à la formation initiale comprise comme le parcours de formation qui conduit un étudiant titulaire de la licence à la titularisation en tant que professeur ou CPE. Ce choix impliquait qu'après 2010, outre les moyens que les IUFM consacrent aux étudiants de master, soient pris en compte l'ensemble des moyens mobilisés par les académies pour assurer la formation des professeurs stagiaires.

Pour disposer des données globales sur les moyens des IUFM et leur évolution ainsi que sur les effectifs d'étudiants et de stagiaires pris en charge, la mission s'est tout d'abord tournée vers les différentes directions de l'administration centrale (DGESIP, DEPP, DGESCO, DAF) ainsi que vers des instances nationales de coordination (CPU, CDIUFM). Compte tenu des diverses modifications intervenues depuis cinq ans aussi bien dans les champs d'intervention et les populations que dans les modes de délégation des moyens au sein des universités ainsi que dans les systèmes d'informations, toutes ces structures ont tenu à souligner les marges d'incertitude qui entouraient les données et estimations fournies.

⁹ Avant 2010, un public d'étudiants titulaires de la licence et préparant les concours en 1^{ère} année puis en seconde année des fonctionnaires stagiaires et, après 2010, des étudiants inscrits dans les masters orientés vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation (M1 et M2).

Toutefois ces données globales offraient un cadre de référence utile pour dessiner les grands équilibres, révéler des différences entre territoires et fournir des repères pouvant être rapprochés des données fournies par les universités, les IUFM et les services académiques.

La démarche d'investigation dans l'ensemble des académies auprès des principaux acteurs¹⁰ a été organisée en deux phases.

La première, conduite en octobre 2012 et portant sur trois académies¹¹ devait permettre d'identifier les problématiques clefs auprès des principaux responsables concernés ainsi que de développer et valider les outils d'analyse à mettre en œuvre lors de la phase suivante ;

La seconde, qui s'est déroulée au cours des mois de novembre et décembre, concernait toutes les académies. Elle a été réalisée par les correspondants académiques des deux inspections générales. Elle a donné lieu, dans chaque académie, à des entretiens s'appuyant sur des tableaux¹² de données préalablement adressés à l'IUFM et au rectorat. Ces outils étaient destinés à assurer une remontée de données les plus comparables et homogènes possibles par delà la diversité des situations locales.

Les précautions méthodologiques relatives aux marges d'incertitude formulées lors de la première phase, sont confortées, voire renforcées au regard des données recueillies lors de l'investigation systématique. En effet, outre le caractère « déclaratif » des éléments ainsi rassemblés, les imprécisions, les lacunes, les écarts observés dans les différentes données fournies par les IUFM ainsi que par l'employeur¹³ demeurent assez nombreux.

Cette situation révèle l'absence à tous les niveaux et depuis plusieurs années d'outils de suivi rigoureux de la formation initiale des enseignants et conduit à privilégier des analyses et interprétations centrées davantage sur les grandes tendances que sur les détails.

Par-delà ces remarques, la masse d'informations quantitatives et d'aperçus qualitatifs rassemblée par les correspondants académiques¹⁴ constitue un matériau riche et révélateur sur l'état des lieux des effectifs et des moyens et sur leurs évolutions, sur les logiques d'action et sur les équilibres qui traversent le champ de la formation des enseignants, sur les forces et les faiblesses et sur les éléments qu'il conviendrait de prendre tout particulièrement en compte pour construire dans les meilleures conditions les nouvelles ÉSPÉ.

¹⁰ Présidence de l'université d'intégration, équipe de direction de l'école interne IUFM et équipe de direction de l'académie ainsi que les différents services concernés par les moyens de la formation initiale des enseignants

¹¹ Les académies de Caen, Rennes et Versailles.

¹² Ces tableaux joints en annexe consistent en :

- quatre tableaux à l'attention des IUFM portant respectivement sur l'évolution des effectifs pris en charge par les IUFM dans le cadre de la formation initiale, sur les ressources d'enseignement, de soutien et de support de l'IUFM et leur évolution, sur les modalités de mobilisation du potentiel d'enseignement de l'IUFM et enfin sur la situation du patrimoine immobilier de l'IUFM
- deux tableaux à l'attention des services académiques portant sur l'évolution des moyens mobilisés pour la formation initiale des enseignants des premier et second degrés.

¹³ Rectorat pour les formations des enseignants du 2nd degré et inspections académiques pour la formation des enseignants du 1^{er} degré.

¹⁴ Outre les tableaux de données, le présent rapport s'appuie sur les 30 notes de synthèse des entretiens rédigées par les correspondants académiques de deux inspections générales.

1.3. Une approche exhaustive qui confirme les premiers constats en matière d'équilibres quantitatifs et enrichit les observations relatives aux évolutions qualitatives

Le rapport d'étape faisait apparaître des évolutions relatives différentes entre l'importante diminution du nombre d'étudiants en formation initiale pris en charge par les IUFM et une diminution moindre du potentiel statutaire d'enseignement de ces mêmes IUFM : sur la base des différentes données nationales et de l'examen direct des situations dans trois académies, la diminution du public pris en charge par les IUFM entre 2008-2009 et 2011-2012 était globalement estimée à un peu plus de 40 % alors que le tassement des heures statutaires l'était lui d'environ 20 %.

Sur la même période (2008-2009/2011-2012), les données recueillies dans l'ensemble des universités intégratrices auprès de leur école interne confirment ces tendances en les accentuant, situant la diminution des effectifs des étudiants pris en charge par les IUFM dans le cadre de leur parcours en master d'enseignement à au moins 50 %¹⁵ et le tassement des heures statutaires autour de 15 % pour la métropole.

Le volume total des heures mobilisées, incluant les heures complémentaires, les heures d'intervenants extérieurs et les heures effectuées par les enseignants mis à disposition par l'employeur a plus fortement diminué.

Par-delà ces données globales, l'investigation exhaustive a également rendu manifeste la très grande variété des situations selon les IUFM. Si la baisse des effectifs formés s'échelonne entre 6 % et 87 % entre 2008-2009 et 2011-2012, on constate que quatre IUFM connaissent une baisse de leurs effectifs formés inférieure à 40 %, alors que cinq affichent une diminution de plus de 70 %. Cette variété des situations s'observe également en ce qui concerne l'importance de la diminution des heures statutaires entre les six écoles internes qui déclarent une diminution supérieure à 20 % et les huit qui présentent un taux d'érosion inférieur à 6 %.

À ces différences des conditions de fonctionnement s'ajoute la diversité des modes de mobilisation du potentiel d'enseignement : qu'il s'agisse des prestations effectuées au profit d'autres composantes de l'université intégratrice ou au profit d'autres universités, des interventions conduites au bénéfice de l'employeur (formation des fonctionnaires stagiaires ou formation continue) ou encore des décharges de service pour des motifs divers, on observe pour l'ensemble des IUFM une forte dispersion des poids respectifs de ces modalités d'action.

Les jeux complexes qui se sont noués entre les universités et l'IUFM ainsi qu'entre l'IUFM et les autorités académiques, allant de coopérations s'accompagnant de degrés variables de conventionnements, à des climats de tension parfois durables, expliquent pour une part importante les diversités constatées.

¹⁵ Selon les effectifs d'étudiants de master relevant des IUFM fournis par l'ensemble des IUFM cette diminution serait, entre 2008-2009 et 2011-2012, de 58,9 % (26 197 en 2011 contre 63 743 en 2008-2009) mais si on tient compte des écarts avec les données nationales et des IUFM qui ont exprimé des réserves sur les données chiffrées fournies en raison notamment des masters d'enseignement d'autres universités que les universités intégratrices, on peut avec un effectif d'environ 30 500 étudiants situer la baisse des effectifs à 50 %.

Cette approche qualitative est au cœur des notes des correspondants académiques. Elle permettra dans les parties suivantes d'approfondir et de mettre en perspective les constats effectués et apportera à la réflexion sur la mise en place des futures écoles supérieures un éclairage indispensable.

2. État des lieux et évolution des moyens en ressource d'enseignement de l'IUFM

2.1. La diversification des modes de recueil des données a permis de confronter plusieurs sources et d'établir de fortes convergences

Les inspecteurs généraux ont pu bénéficier de deux sources principales de données sur les emplois : les données de la DGESIP (pour le MESR) et l'enquête de terrain auprès des IUFM. À côté de ces deux sources principales, ils ont eu accès à des données communiquées par la CDIUFM, ainsi que localement, parfois, à des données communiquées par les services gestionnaires des universités.

L'analyse de ces données met en évidence davantage de concordances pour les années précédant l'intégration des IUFM aux universités que pour les années qui suivent l'intégration.

Pour la période précédant l'intégration, le fléchage des postes ne laissait pas réellement de place à l'interprétation : l'IUFM se voyait doté en postes d'enseignants-chercheurs¹⁶ et en postes dits « premier et second degrés »¹⁷, lesquels pouvaient parfois être divisés en demi-postes attribués alors à des professeurs dits « en temps partagé », qui gardaient une partie de leur service¹⁸ dans les classes de l'enseignement scolaire. Tous ces postes étaient clairement identifiés. Pour la métropole, les données du MESR et celles de l'enquête auprès des IUFM ne diffèrent globalement que de 1 %. Pour les cinq académies pour lesquelles ces données divergent de plus de 5 %, la confrontation avec les autres sources a permis d'établir que les chiffres du MESR étaient solides.

En revanche, pour les années qui suivent l'intégration des IUFM, les modalités de comptage du nombre de postes peuvent varier plus fortement entre le MESR et les IUFM.

En effet, de son côté le MESR comptabilise l'ensemble des supports que l'université intégratrice a déclarés comme rattachés à l'IUFM, que ces supports soient occupés ou non et que leurs occupants effectuent tout leur service à l'IUFM ou non. Alors que les IUFM, eux, peuvent parfois ne comptabiliser que les supports effectivement occupés par un enseignant en poste à l'IUFM, excluant par là même les postes gelés, ceux « prêtés » à l'université

¹⁶ Postes sous statut universitaire, devant 192 HTD annuelles : maîtres de conférence et professeurs d'université, auxquels peuvent s'ajouter des ATER ou des assistants (ces derniers restant en nombre très limité dans les IUFM).

¹⁷ Professeurs de tout grade des premier et second degrés (agrégés, certifiés, PLP, instituteurs et PE), mais aussi CPE, inspecteurs, personnels de direction, devant 384 heures annuelles.

¹⁸ En général un mi-temps.

d'intégration, ceux occupés par des enseignants qui effectuent leur service dans d'autres universités, etc.

Tous les IUFM n'ont pas appliqué les mêmes principes pour le comptage des postes. Mais ceux qui ont comptabilisé des supports d'enseignement non pourvus au bénéfice de l'IUFM ont ensuite exclu ces postes du potentiel global au moment du comptage du nombre d'heures statutaires disponible.

Chaque fois que possible, les inspecteurs généraux ont interrogé leurs interlocuteurs sur les modes de comptage des postes et sur les modalités de calcul des heures. Un certain nombre de décalages entre les chiffres du MESR et ceux fournis par les IUFM ont ainsi pu être rectifiés, mais des divergences persistent, qui témoignent de la difficulté de l'institution à se doter d'outils de gestion robustes et partagés.

Enfin, s'agissant des quatre académies d'outre mer¹⁹, en raison de leur entrée tardive dans le processus d'intégration on ne dispose de données homogènes susceptibles d'être agrégées qu'à partir de 2009. Ceci ne permet pas une mise en perspective aussi intéressante que pour la métropole, mais conduit cependant à un certain nombre de constats sur l'existant.

2.2. Des ressources en emplois d'enseignants en baisse modérée entre 2007 et 2012, avec des différences d'appréciations selon les sources et de fortes disparités selon les académies

De 2007 à 2012, les ressources en emplois d'enseignants pour la formation initiale ont globalement subi une baisse, que l'on considère les données du MESR, ou celles recueillies par les inspections générales dans leur enquête de terrain.

Nombre d'emplois d'enseignants dans les IUFM des académies métropolitaines, entre 2007 et 2012

	2007-2008	2012-2013	Evolution en %
Source MESR	4220	3873	- 8,2
Source IUFM enquête IG	4173	3378	- 19

Nombre d'emplois d'enseignants dans les IUFM des quatre académies ultra marines, entre 2007 et 2012

	2007-2008	2012-2013	Evolution en %
Source MESR	198	169	- 15
Source IUFM enquête IG	212	154	- 27

Pour la métropole, la situation varie selon les académies :

- d'une presque stabilité des emplois (baisse nulle ou inférieure à 5 % pour 10 académies) à une baisse de l'ordre de 20 % pour 3 sites, selon le MESR,

¹⁹ Guadeloupe, Guyane, La Réunion, La Martinique.

- d’une baisse inférieure à 10 %²⁰ à une chute plus importante, dépassant les 25 % pour 5 sites, selon les IUFM eux-mêmes.

On constate, de manière générale, des différences importantes selon les sources. La diversité des appréciations, explicitée au paragraphe précédent, au sujet d’un potentiel disponible « effectif » par rapport à un potentiel « théorique » peut expliquer ces différences²¹. Mais localement des responsables expriment aussi parfois leurs difficultés pour faire un pointage exact des supports, tant les lieux d’exercice et les services des enseignants sont divers.

Mais même si l’on se base sur les chiffres les plus bas, qui sont ceux recueillis auprès des IUFM, on constate que cette baisse significative, reste néanmoins, globalement pour la métropole, inférieure à 20 %.

Compte-tenu de la forte diminution de l’activité des IUFM depuis 2010, le maintien dans la plupart des sites d’un potentiel enseignant relativement important peut s’expliquer par le souci des universités intégratrices de préserver, dans l’attente d’évolutions à venir, un potentiel qualifié, mobilisable rapidement pour la formation initiale des enseignants ; mais aussi par des préoccupations de gestion apaisée des ressources humaines, qui ont conduit à maintenir des emplois dans des antennes progressivement désertées des étudiants, ou à conserver des enseignants aux compétences non mobilisables²².

Pour toutes ces raisons l’adaptation quantitative du potentiel enseignant à la charge d’activité a donc été progressive. Ce qui a certes atténué les effets négatifs en termes de GRH les premières années, mais a aussi installé un climat d’insécurité durable auprès des personnels : ainsi, entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012, la baisse moyenne du nombre de postes a encore été de 5,5 % sur l’ensemble de la métropole, et a été perçue comme préoccupante par les IUFM qui en ont été le plus nettement l’objet.

En conclusion, on peut dire que la baisse du nombre d’emplois dans les IUFM, entre 2007 et 2011, est variable selon les sources, mais peut avec certitude être globalement située entre 10 % et 20 %. Certaines académies enregistrent des baisses plus importantes, mais le manque d’outils de gestion partagés et stables dans le temps rend difficile une évaluation précise de toutes les situations.

²⁰ Pour 6 sites, celui de Corse déclarant même une hausse de 14 %.

²¹ Une analyse plus fine met par ailleurs en évidence que ces différences entre les baisses calculées à partir des chiffres du MESR et celles calculées à partir des chiffres des IUFM varient assez fortement selon les académies, allant d’une adéquation presque parfaite à des écarts de plus de 20 points.

²² Ainsi les correspondants académiques d’une académie du Sud de la France rapportent-ils, à propos des types de sous services constatés :

« Le premier concerne des aménagements de service pour des personnels ayant des problèmes graves de santé qui, sans les rendre inaptes au travail, les placent dans une situation où ils ne sont pas en mesure d’assurer leurs obligations de service. Le second concerne des personnels (deux actuellement) qui ne sont pas adaptés à l’emploi qu’ils occupent. [...] »

Et citent le cas d’un « spécialiste de XXX qui est complètement décalé avec les besoins de la formation des enseignants et qui ne trouve pas non plus de place dans les composantes concernées de l’université ; problème récurrent depuis plusieurs années, il devrait se régler avec son prochain départ à la retraite. »

2.3. Au sein du vivier des formateurs, la composante universitaire se renforce progressivement

La baisse du nombre d'emplois, constatée dans toutes les académies (sauf une) ne touche pas également toutes les catégories d'enseignants.

De manière générale, le nombre de postes premier et second degré a diminué alors que **le nombre de postes sous statut universitaire s'est maintenu ou a même légèrement augmenté**²³, ce qui a eu pour effet d'augmenter la part relative des enseignants-chercheurs dans le potentiel des IUFM.

Part des enseignants-chercheurs dans le total des emplois enseignants des IUFM, en France métropolitaine

	2007-2008	2012-2013
Source MESR	24,7 %	29,6 %
Source IUFM enquête IG	24,7 %	31,3 %

Part des enseignants-chercheurs dans le total des emplois enseignants des IUFM, dans les quatre académies d'outre mer

	2007-2008	2012-2013
Source MESR	23,9 %	40,2 %
Source IUFM enquête IG	26,5 %	36,4 %

Ce que les notes des correspondants académiques font apparaître, c'est que les IUFM ont essayé de faire évoluer leur potentiel de formateurs vers une meilleure adéquation aux besoins constatés ou anticipés. Ils ont ainsi fortement poussé leurs enseignants à prendre ou à reprendre contact avec la recherche. L'aisance relative des moyens de ces dernières années leur a souvent donné la possibilité d'offrir des décharges à ces enseignants.

D'autres fois c'est à l'occasion de possibilités de recrutements nouveaux, à la suite d'un départ à la retraite par exemple, que des profils d'enseignants-chercheurs ont été privilégiés.

D'après les données du MESR, les postes du second degré eux-mêmes n'ont pas tous subi les mêmes baisses : -12 % pour les professeurs agrégés, contre -19 % pour les professeurs certifiés²⁴.

L'enquête de terrain réalisée par les inspections générales permet de compléter les données sur les postes second degré en apportant des précisions sur les postes dits « à temps partagés » d'enseignants effectuant la moitié de leur service dans l'enseignement scolaire et l'autre dans le supérieur. Cette situation permet de maintenir dans les IUFM un potentiel d'enseignants ayant un contact avec les classes.

²³ Augmentation moyenne de l'ordre de 10 % pour le MESR, et de l'ordre de 2,5 % d'après l'enquête IG.

²⁴ Chiffres pour la métropole, établis à partir des données du MESR, à rapporter aux 8,2 % de baisse globale pour cette même source. Pour les quatre DOM on compte - 7 % de PRAG et - 10 % de PRCE

La quasi disparition, après 2010, des mises à disposition par les rectorats de professeurs du second degré²⁵ a en effet affaibli le potentiel des IUFM en enseignants « de terrain ». En outre, des postes d'enseignants à temps partagé ont aussi été supprimés, aggravant ce déficit.

Plusieurs IUFM ont alors choisi de transformer des postes de PRAG en demi-postes à offrir à des professeurs agrégés du second degré, et ont ainsi maintenu en partie leur capacité à assurer la part la plus directement liée au métier.

L'enquête des inspections générales met cependant en évidence une baisse de la part relative des ETP affectés à des demi-services d'enseignants en temps partagés²⁶, qui vient s'ajouter à la baisse de 87 % des enseignants du second degré mis à disposition par les rectorats.

Pour le premier degré, enfin, on note une stabilité du nombre de postes, qui passe de 392 à 376, ne baissant que de 4 %²⁷.

Ainsi, en conclusion de cette partie, il semble que l'on puisse affirmer que le potentiel en enseignants s'est un peu modifié sur le plan structurel, avec un renforcement de la part des enseignants chercheurs et un début de réduction des postes d'enseignants du second degré non agrégés.
La part relative du potentiel d'enseignants du premier degré est restée stable.
Les enseignants de terrain, qui ne sont plus représentés dans le potentiel des IUFM que dans le cadre de services partagés, ont vu leur nombre chuter de manière importante.

2.4. Le potentiel en heures statutaires a subi une baisse du même ordre que celle des emplois. En revanche, d'après l'enquête des inspections générales, le potentiel total de la ressource mobilisée pour la formation a diminué bien davantage.

Les inspecteurs généraux ont recueilli, auprès des IUFM, des données relatives :

- à leur potentiel en heures statutaires, qui se calcule en tenant compte des obligations de service des différentes catégories de personnel ;
- aux heures complémentaires effectuées par des enseignants sur support IUFM ;

²⁵ Dans un contexte de RGPP, eu égard à leurs nouvelles responsabilités dans la formation et l'accompagnement des professeurs stagiaires, les académies ont été amenées à reprendre la plupart des postes mis à disposition dans le second degré. Ainsi, sur les 21 académies métropolitaines pour lesquelles on dispose des données, les MAD second degré représentaient, en 2007, 362 ETP, mais elles n'en représentent plus que 46 à la rentrée 2012.

- 13 académies ont totalement supprimé à la rentrée 2012 les MAD second degré (Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Nice, Poitiers, Reims, Strasbourg, Versailles) ;
- 7 académies les ont réduit dans les proportions allant de - 28 % à - 78 % (Bordeaux, Caen, Clermont, Limoges, Nantes, Paris, Rouen) ;
- seule la Corse a augmenté son nombre d'heures, de 50 %.

Sur ces 21 académies, la baisse est de 87 %.

²⁶ Cette part passe, entre 2007 et 2011, de 8 % à 7 % de l'ensemble des ETP statutaires.

²⁷ Chiffres pour la métropole, établis à partir des données du MESR. Les quatre IUFM des DOM ne comptent à eux tous que 6 enseignants du premier degré, dont les postes ont été maintenus.

- aux heures effectuées par les enseignants mis à disposition par les rectorats ou les inspections académiques ;
- et aux heures effectuées par des intervenants extérieurs autres.

Le compte des heures statutaires à partir des données du MESR ne permet pas de prendre en compte les situations extrêmement courantes d'emplois gelés ou vacants, celles d'enseignants en poste à l'IUFM mais exerçant tout ou partie de leur service dans une UFR de l'université d'intégration ou dans une autre université, ainsi que les décharges de service ou encore les situations d'enseignants en congé de maladie.

En revanche, les IUFM, eux, prennent largement en compte ces cas particuliers²⁸.

D'après les données recueillies par les inspecteurs généraux dans leur enquête de terrain, la baisse du potentiel en heures statutaires est du même ordre que celle constatée pour les emplois²⁹.

Évolution du potentiel en heures statutaires entre 2007 et 2011	
Académies métropolitaines	– 15 %
Académies ultra marines ³⁰	– 32 %

Source : enquête IG

Mais, comme indiqué ci-dessus, le potentiel des IUFM ne se résume pas aux heures statutaires de leurs personnels.

La prise en compte de l'ensemble des moyens mis en œuvre, entre les années 2007 et 2011³¹ montre une chute beaucoup plus importante, qui s'explique notamment par la réduction des mises à disposition d'enseignants du second degré, et aussi par de la fin de la réversion automatique aux IUFM, depuis 2010, des heures de décharge d'enseignement des maîtres formateurs du premier degré³².

²⁸ Ainsi tel IUFM écrit-il en réponse à une demande de précision : « Pour évaluer les supports réellement occupés par des titulaires ou des services partagés, il convient de soustraire à ces valeurs les postes « gelés », les postes vacants et les contractuels assis sur supports second degré ». Quelle que soit la pertinence d'un tel choix, il n'en reste pas moins que les données recueillies résultent de ce type de choix.

²⁹ Ce constat peut, en première lecture, sembler contradictoire avec celui d'une augmentation de la part des universitaires dans le potentiel de formation : puisque ces derniers ont des obligations de service inférieures à celles de leurs collègues des 1^{er} et 2nd degrés (192 heures contre 384), le nombre d'heures disponibles devrait subir une baisse supérieure à celle des emplois. Mais, par un mouvement inverse rétablissant l'équilibre, ce sont ces enseignants universitaires qui le plus souvent sont sollicités pour intervenir dans les UFR, réduisant par la même le potentiel universitaire réellement disponible pour les IUFM. Les heures de ces enseignants ne sont pas comptabilisées par les IUFM dans le potentiel en heures statutaires disponible.

³⁰ Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

³¹ Les données sur les heures complémentaires et les heures effectuées par les intervenants extérieurs ne peuvent être fournies qu'en fin d'exercice.

³² Ce point fait l'objet d'un chapitre spécifique (VIII).

Évolution des heures d'enseignants mis à disposition entre 2007 et 2011	
Académies métropolitaines	– 83 %
Académies ultra marines ³³	– 69 %

Source : enquête IG

La baisse de la charge a aussi entraîné, logiquement, une baisse des heures complémentaires et des heures effectuées par des intervenants extérieurs³⁴.

Évolution des heures complémentaires ³⁵ entre 2007 et 2011	
Académies métropolitaines	– 42 %
Académies ultra marines ³⁶	– 42 %

Source : enquête IG

Évolution des heures d'intervenants extérieurs entre 2007 et 2011	
Académies métropolitaines	– 64 %
Académies ultra marines ³⁷	– 35 %

Source : enquête IG

On observe ainsi, d'après les données des IUFM,

- une baisse des heures statutaires de l'ordre de 15 % pour la métropole et de 32 % pour les académies ultramarines,
- une baisse de l'ordre de 38 % pour la métropole et de 37 % pour les académies ultramarines, de l'ensemble de la ressource mobilisée pour la formation au sein des IUFM.

3. Évolution des effectifs formés dans les IUFM

L'analyse de l'évolution des effectifs pris en charge par les IUFM s'appuie sur des données fournies par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance³⁸ et sur celles recueillies par les correspondants académiques lors de l'enquête exhaustive. Ces dernières ont pu faire l'objet de plusieurs allers retours avec les acteurs locaux, tant les chiffres fournis en première instance par les différents interlocuteurs (IUFM, université) divergeaient parfois, entre eux ou avec les données nationales.

Le profil des étudiants se destinant à l'enseignement ou à l'éducation (CPE) formés dans les IUFM a changé. Avant la réforme de la formation des maîtres de 2010 (dite

³³ Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

³⁴ Une baisse mais non une disparition : malgré le nombre important d'heures de sous-service de certains enseignants, en effet, certaines compétences absentes des IUFM ou insuffisantes doivent encore être recherchées ailleurs ou chez des enseignants déjà à temps plein.

³⁵ Effectuées par des enseignants en poste à l'IUFM.

³⁶ Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

³⁷ Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

³⁸ Source : DEPP 2008 et DEPP (enquête SISE) 2011.

« mastérisation »), étaient accueillis les étudiants préparant les concours de recrutement (PE1 et PLC1) puis, en deuxième année, les professeurs stagiaires (PE2 et PLC2). Depuis la réforme, les IUFM accueillent des étudiants inscrits en 1^{re} et 2^{ème} année de masters *enseignement éducation et formation* (M1 et M2), qui suivent, pour tout ou partie, leur cursus à l'IUFM. Le complément de formation des professeurs stagiaires est, depuis 2010, sous la responsabilité des services académiques. La comparaison d'effectifs porte sur les deux années assurées par l'IUFM.

3.1. Une diminution sensible des effectifs est constatée dans les données nationales

Sur la base des données nationales, (DEPP) la comparaison entre les effectifs des inscrits dans les IUFM avant la « mastérisation » en 2008 et les effectifs des étudiants engagés dans un master préparant aux métiers de l'enseignement à la rentrée 2011 fait apparaître une diminution sensible de plus de 40 %. Les effectifs sont en effet passés de 62 362 à 34 934 entre 2008 et 2011³⁹. On peut remarquer que cette tendance était déjà amorcée dès 2006, avec par exemple une baisse nationale moyenne de l'ordre de 5 % entre 2006 et 2007 et de 9 % entre 2007 et 2008. Cette baisse concernait essentiellement le second degré (préparations aux concours et professeurs stagiaires) avec une moyenne nationale de 10 % entre 2006 et 2007 et de 16 % entre 2007 et 2008.

3.2. Les données sont plus difficiles à recueillir sur le terrain pour les effectifs d'étudiants après la « mastérisation », notamment pour le second degré

Alors que, avant 2010, les écarts relatifs aux effectifs entre les données DEPP d'une part et celles recueillies auprès des IUFM d'autre part ne sont que de 3 % à la rentrée 2008, ils sont en revanche très importants pour la rentrée 2011.

Pour cette dernière, mis à part trois académies dans lesquelles les écarts provenant des deux sources sont semblables, on constate des écarts négatifs (effectifs SISE moins importants que ceux fournis par l'IUFM) dans 4 académies pour lesquelles les données fournies sont exploitables, et positifs⁴⁰ dans les 23 autres académies.

Dans le cas où l'écart est négatif, on peut s'interroger sur le public pris en compte au niveau local et qui ne le serait pas au niveau national.

Dans les cas, les plus courants, où l'écart est positif, l'hypothèse la plus fondée est que les effectifs fournis par les IUFM ne prennent pas en compte tout ou partie des étudiants des masters enseignement inscrits uniquement en UFR. En effet, avant « mastérisation », les PE1 et PE2, PLC1 et PLC2 formés à l'IUFM y étaient tous inscrits.

³⁹ Selon les périmètres retenus par les inspecteurs généraux : 62 362 étudiants et stagiaires inscrits dans les IUFM en 2008-2009 (donnée DEPP) et 34 900 étudiants de M1 et M2 métiers de l'enseignement et de l'éducation à la rentrée 2011 (données DEPP SISE).

⁴⁰ Effectifs SISE plus importants que ceux donnés par les IUFM.

Actuellement, c'est pratiquement toujours le cas pour les étudiants en M1 et M2 des masters premier degré, même si quelques masters premier degré ont été ouverts dans des universités autres que l'université intégratrice, co-habilités ou non par l'IUFM : leurs étudiants ne sont alors pas toujours inscrits et comptabilisés par l'IUFM, ce qui explique les quelques écarts mineurs pouvant exister entre les données nationales et les données recueillies auprès des IUFM. C'est aussi le cas très souvent pour les étudiants se destinant aux fonctions de CPE et de professeurs des filières technologiques ou professionnelles (PLP).

En revanche, dans le second degré (autre que CPE et PLP), si plusieurs universités non intégratrices pratiquent, pour les étudiants suivant les masters enseignement, la double inscription, d'une part à l'Université et d'autre part à l'IUFM, on observe plus souvent des étudiants inscrits à l'université dans l'UFR correspondant à leur discipline ou spécialité mais pas inscrits à l'IUFM. Ainsi, dans plusieurs académies, les IUFM ne disposent pas toujours des données⁴¹, parfois l'université intégratrice non plus, notamment quand il y a plusieurs universités dans l'académie. Signalons également que certaines UFR ne font pas appel à l'IUFM pour les modules professionnels enseignement, et s'adressent parfois directement aux services du rectorat (souvent aux IA-IPR) pour obtenir des formateurs.

C'est parfois à travers les demandes de stages en établissement pour les M1 (stages d'observation ou de pratique accompagnée) et pour les M2 (stages de pratique accompagnée et stages en responsabilité) que les IUFM sont amenés à connaître les nombres d'étudiants engagés dans des cursus vers l'enseignement; nombre d'entre eux ont en effet mis en place un bureau des stages qui constitue le guichet unique pour l'ensemble des stages étudiants qui sont gérés en relation étroite avec les services académiques et départementaux⁴².

Il y a une réelle difficulté d'identification des étudiants inscrits dans les mentions, spécialités ou parcours orientés vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation, souvent liés à des dispositifs d'inscription insuffisamment coordonnés voire volontairement cloisonnés. De plus, pour identifier la totalité des étudiants concernés par une préparation aux concours, il faut ajouter les étudiants inscrits en masters « recherche » et qui se présentent aux concours ainsi que les candidats disposant de masters obtenus antérieurement et qui peuvent bénéficier de certaines prestations des IUFM. On comprend alors les écarts parfois significatifs qu'on peut observer entre les données résultant d'enquêtes réalisées par requêtes sur des bases nationales et celles résultant d'investigation de terrain.

⁴¹ Pour 8 académies, les effectifs fournis par l'IUFM pour les M1 et M2 second degré sont extrêmement faibles et ne prennent pas en compte tous les étudiants se destinant à l'enseignement, car les IUFM ne disposent pas des données. Il en est parfois de même pour les universités intégratrices qui connaissent les nombres d'inscrits dans les UFR, mais ne disposent pas du détail de leur projet professionnel.

⁴² Notons que dans certaines académies tous les étudiants de M2 se voient proposer des stages, alors que dans d'autres, pour des raisons de coût (primes pour le maître d'accueil temporaire ou le professeur second degré (200 euros pour 2 étudiants) ils sont réservés aux étudiants de M2 admissibles au concours.

3.3. La forte baisse des effectifs, qui persiste en 2012, a conduit à la réorientation des ressources des IUFM vers d'autres publics

Tout en tenant compte des marges d'erreurs que ne manque pas de susciter la comparaison de deux populations différentes dans leurs statuts et identifiées selon des enquêtes distinctes, le constat d'une très forte diminution des effectifs fondé sur les données fournies par la DEPP se trouve plus que largement corroboré par les données locales.

Si on se fonde sur des données fournies par les IUFM, entre 2008 et 2011, la diminution des effectifs d'étudiants inscrits dans des cursus formant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et pris en charge par les IUFM serait, au niveau national, de l'ordre de 60 %, combinant des taux différents dans le premier et le second degré.

Dans le premier degré, ces données attestent d'une baisse moyenne de 48 % entre 2008 et 2011, baisse dont le taux a été particulièrement important en 2010 lors du passage à la « mastérisation ».

Depuis 2010, cette baisse se poursuit et se situe au niveau national à un taux moyen de 10 % entre les rentrées 2011 et 2012, avec le taux le plus important dans l'académie de Créteil (37 %). Cette donnée moyenne recouvre en effet une très grande variabilité⁴³ selon les académies, certaines académies n'enregistrant aucune baisse. Phénomène qui peut au moins en partie s'expliquer par le fait que ces académies conservent désormais leurs étudiants de M2⁴⁴ alors que par le passé elles voyaient partir vers d'autres académies dites « importatrices » beaucoup de leurs lauréats aux concours du premier degré, et ne conservaient que les PE2 ayant été reçus au CRPE dans l'académie même.

Dans le second degré, cette baisse est encore plus importante avec un taux moyen de 66 % entre 2008 et 2011 et, une grande variabilité⁴⁵ entre les académies. Les académies dites « importatrices » comme Amiens, Créteil ou Versailles connaissent des diminutions plus marquées que les académies « exportatrices », comme Montpellier. Mais d'autres écarts résultant sans doute de contextes locaux sont moins faciles à expliquer⁴⁶. L'étude approfondie des parcours, de plus en plus divers, de l'ensemble des candidats qui se présentent aux concours des métiers de l'enseignement serait sans doute de nature à apporter des éléments de réponse.

La baisse se poursuit à la rentrée 2012 avec un taux moyen de 6 %, qui là aussi recouvre des différences importantes. À cette rentrée, huit académies ont connu des diminutions dont certaines encore très importantes (– 23 % à Caen), alors que treize ont augmenté leurs effectifs parfois de manière conséquente (27 % à Limoges et 73 % à Créteil).

⁴³ Variabilité de la baisse allant de 1 % (Montpellier) à plus de 50 % (cas de 8 académies).

⁴⁴ Et voient même affluer entre le M1 et le M2 de nouveaux étudiants qui viennent afin de passer le concours dans l'académie souhaitée. Cette situation est observée par exemple dans l'académie de Montpellier.

⁴⁵ Variabilité allant de 30 à 90 % selon les académies, avec une baisse très importante dans les académies qui avant 2010 disposaient d'un fort recrutement de professeurs stagiaires PLC2 (académies dites importatrices).

⁴⁶ Baisse à Toulouse de 55 % et baisse à Rennes de 39 %.

Malgré cette très forte érosion des effectifs, le nombre de fermetures de « préparation aux concours d'enseignement des disciplines du 2nd degré » est resté limité. Si les étudiants sont souvent regroupés dans des masters recherche avec un tronc commun et des modules spécifiques enseignement, il subsiste parfois des masters enseignement avec des effectifs particulièrement faibles pouvant conduire aux situations observées de plusieurs masters enseignement, sans tronc commun avec des masters recherche, avec moins de 10 étudiants chacun.

Cette chute progressive des effectifs a amené les IUFM à se tourner vers d'autres profils étudiants que ceux inscrits en master et à offrir d'autres formations ou services à l'université intégratrice, à d'autres universités (préprofessionnalisation en licence, préparation et certification au C2i2e et au CLES, préparation aux concours pour des étudiants ayant déjà acquis un M2, formation à l'enseignement des enseignants du supérieur, etc.) : les remontées académiques disponibles font état de la prise en charge dans ces différents types de formation d'environ 20 000 étudiants⁴⁷ supplémentaires. En 2011-2012, ces « usagers complémentaires » représentaient près de 60 % des effectifs des étudiants des masters enseignement accueillis à l'IUFM⁴⁸. Des formations sont aussi proposées à des collectivités territoriales ou à d'autres ministères (santé par exemple).

Globalement, malgré les difficultés d'identification des populations, la très forte baisse depuis cinq ans du public prioritaire des IUFM est plus que largement confirmée par les données recueillies auprès des instituts. Elle est au moins de 50 %, plus marquée dans le 2nd degré et se poursuit à la rentrée 2012 même si quelques académies ont vu leurs effectifs augmenter.

4. État des lieux et évolution des types d'actions effectuées par les IUFM

Les IUFM ont été intégrés aux universités en 2008, mais dans les faits c'est la réforme de 2010 qui a été le déclencheur d'une véritable rupture dans leur fonctionnement, en modifiant complètement le statut du public accueilli.

La réorganisation rendue nécessaire par l'évolution des publics s'est accompagnée d'une évolution des missions : la réduction importante, voire parfois la disparition pure et simple, de certains champs d'action comme la formation des professeurs stagiaires, l'émergence de nouveaux domaines d'investissement comme la préparation et le suivi des stages des étudiants de master en milieu scolaire ou comme les interventions en didactique dans les universités ouvrant des master orientés vers les métiers de l'enseignement, sans parler des besoins de formation liés aux nouvelles exigences de certification (C2E2i et CLES) ont, en effet, rapidement fait évoluer les tâches et les responsabilités des enseignants des IUFM.

⁴⁷ Dont environ 2 400 préparation concours, 14 000 C2i2e et CLES et 4 000 préprofessionnalisation en licence.

⁴⁸ Mais pour des volumes de formation nettement moins importants.

En outre, le fait que les ressources statutaires d'enseignement aient diminué dans des proportions en général très inférieures aux besoins (voire paragraphes II et III ci-dessus) a créé une situation difficile sur le plan de la gestion des compétences et des ressources humaines mais a aussi ouvert le champ des possibles et engagé les responsables des IUFM comme leurs personnels dans une réflexion prospective sur de nouveaux domaines d'investissement.

Les inspecteurs généraux se sont donc intéressés à la façon dont les modes de mobilisation de la ressource d'enseignement des IUFM ont évolué. À cette fin, ils ont conduit une analyse comparative des grands secteurs dans lesquels les heures d'enseignement ont été investies entre l'année 2008-2009, antérieure à la « mastérisation », et l'année 2011-2012 qui constituait le dernier exercice pour lequel les IUFM étaient en mesure de présenter un bilan analytique de la répartition de leurs domaines réel d'action.

4.1. Dans le contexte d'une baisse globale d'activité, l'investissement dans la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré demeure le secteur majeur d'intervention des IUFM

Entre 2008-2009 et 2011-2012, pour les 28 instituts ayant fourni des données comparables, on constate une diminution globale des activités des IUFM (mesurée en heures) de l'ordre de 35 %.

Le volume des enseignements dispensés dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles a diminué de 37 %, passant de 740 000 heures à 464 000 heures⁴⁹, et le volume des enseignements dispensés en formation initiale des professeurs du 2nd degré a, quant à lui, diminué de 33 %, passant de 413 500 heures à 276 700 heures. Le champ de formation initiale ici pris en compte pour permettre une comparaison est toujours de deux ans mais si, en 2008-2009, il recouvre l'année de préparation concours puis celle de stage, en 2011-2012, il concerne les deux années de master.

Cette diminution moyenne de 37 % regroupe des évolutions diverses selon les instituts :

- quatre IUFM⁵⁰, déclarent une augmentation (très modérée) du volume horaire consacré à ce secteur,
- cinq⁵¹ affichent une baisse, inférieure à 20 %,
- treize affichent une baisse comprise entre 20 % et 50 %,
- six autres⁵² affichent une baisse supérieure à 50 %.

Ces baisses n'ont cependant pas modifié fondamentalement les grands équilibres entre les domaines d'activités des IUFM, comme le montre le tableau ci-dessous :

⁴⁹ En se fondant sur les heures d'enseignement déclarées pour ces deux exercices par les IUFM eux-mêmes.

⁵⁰ Centre Val-de-Loire, Corse, Limousin, Midi-Pyrénées.

⁵¹ Aquitaine, Franche-Comté, Nord Pas-de-Calais, Paris, Picardie.

⁵² Auvergne, Bourgogne, Grenoble, Lyon, Pays-de-Loire, Versailles.

**Poids relatifs des activités de formation initiale du 1^{er} et du 2nd degré
dans l'ensemble des activités des IUFM**

	2008-2009	2011-2012
Premier degré	46 %	41 %
Second degré	26 %	24 %

On constate ainsi que l'investissement dans le domaine de la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré demeure le poste largement dominant de l'action des IUFM.

Par ailleurs un même IUFM peut, du fait de la forte baisse globale de son volume d'activité, connaître à la fois une diminution du nombre d'heures de formation initiale dans le premier degré et une forte augmentation relative du poids de cette activité : c'est le cas par exemple de l'IUFM du Nord Pas-de-Calais dont le volume global des prestations en formation initiale 1^{er} degré affiche une diminution de 16 % alors que la part relative de ce secteur dans l'activité augmente de 44 % à 67 %.

Pour ce qui concerne le volume d'heures consacré à la formation initiale de professeurs du 2nd degré, sa diminution globale⁵³ affecte assez peu le poids relatif de ce secteur d'activité qui demeure voisin de 25 %.

Les rythmes de diminution sont, là aussi, fort variables, allant de baisses inférieures à 6 % (pour quatre IUFM⁵⁴) à plus de 45 % (pour cinq autres⁵⁵).

La dispersion est moins forte en matière de poids relatif, avec un seul institut lui ayant consacré, en 2011-2012, moins de 10 % de l'ensemble de ses heures d'activité et trois qui lui ont consacré plus du tiers.

4.2. Les interventions des IUFM dans les actions de formation continue diminuent de façon marquée, plus encore dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré

Entre 2008-2009 et 2011-2012, selon les données exploitables de 26 IUFM, les interventions dans le cadre des actions de formation continue des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés connaissent une diminution de 60,6 %⁵⁶, soit une baisse nettement plus forte que celle observée pour la totalité des activités des IUFM.

Cette évolution, qui s'inscrit dans le cadre général d'une baisse des moyens disponibles pour la formation continue, traduit aussi la tendance des instances académiques à faire appel de façon significative à leurs propres ressources de formation.

⁵³ 33 % (rappel).

⁵⁴ Aquitaine, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Versailles.

⁵⁵ Bourgogne, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Limousin, Nice.

⁵⁶ De 217 000 heures à 86 000 heures.

Cette tendance est un peu plus accentuée pour les actions relatives au 1^{er} degré que pour celles du 2nd degré et les poids relatifs de ces deux secteurs d'activité s'en trouvent légèrement modifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Poids relatifs des activités de formation continue du 1^{er} et du 2nd degré⁵⁷
dans l'ensemble des activités des IUFM**

	2008-2009	2011-2012
Premier degré	8,2 %	4,4 %
Second degré	5 %	3 %

Ainsi, au niveau national, en trois ans, pour un investissement des IUFM dans la formation continue qui a fortement diminué, les volumes consacrés aux 1^{er} et au 2nd degré tendent à se rapprocher.

La réalité est cependant, ici aussi, contrastée :

- dans le domaine de la formation continue du 1^{er} degré, tous les IUFM sans exception affichent une diminution, mais celle-ci est diverse selon les sites : supérieure à 90 % pour cinq d'entre eux⁵⁸ et inférieure à 33 % pour huit autres⁵⁹. Les jeux locaux entre les responsables départementaux et les IUFM, voire leurs antennes départementales, expliquent pour une part cette notable variété des situations ;
- pour les actions relatives au second degré, la tendance moyenne résulte à la fois d'augmentations, fortes pour trois IUFM⁶⁰, et de diminutions qui, pour certaines d'entre elles, dépassent 80 %⁶¹.

4.3. Après 2010, la participation des enseignants des IUFM à la formation des professeurs stagiaires devient très inégale avec une baisse particulièrement marquée dans le 1^{er} degré

Alors qu'avant 2010, la formation des professeurs stagiaires constituait une mission quasi exclusive des IUFM, depuis 2010 les IUFM ne sont plus que des prestataires éventuels, répondant aux demandes que leur adressent les autorités académiques placées en position de maîtrise d'ouvrage.

Selon les données fournies par les IUFM, la part prise par les écoles internes à la formation des professeurs stagiaires du 1^{er} et 2nd degrés en 2011-12 ne correspond plus en moyenne qu'à 4 % de l'ensemble des activités de formation des IUFM. Ces prestations donnent lieu à divers types de financement : conventions financière entre académie et IUFM sur un volume global d'heures, vacations payées aux intervenants dès lors que leurs interventions dépassent

⁵⁷ En se fondant sur les heures d'enseignement déclarées pour ces deux exercices par les IUFM eux-mêmes.

⁵⁸ Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine, Lyon, Poitou-Charentes.

⁵⁹ Aquitaine, Auvergne, Centre Val de Loire, Martinique, Midi-Pyrénées, Paris, Pays de Loire, La Réunion.

⁶⁰ Aquitaine, Centre Val-de-Loire et La réunion.

⁶¹ Bourgogne, Guadeloupe, Haute Normandie, Poitou-Charentes.

leur service, établissement d'une balance entre les prestations réciproques de l'académie et de l'IUFM...

La participation des IUFM à la formation des professeurs stagiaires, faible pour tous les sites, est cependant variable : cinq IUFM⁶² y ont consacré plus de 8 % de l'ensemble de leurs actions 2011-2012, douze n'y ont consacré soit aucune heure, soit moins de 2 % de leurs actions.

Enfin, et il s'agit d'un point important, les actions de formation des professeur stagiaires sont nettement plus importantes pour le 2nd degré que pour le 1^{er} degré : 65 % contre 35 % en moyenne, pour les 26 IUFM métropolitains⁶³ : si une demi-douzaine d'IUFM affiche une répartition assez équilibrée entre des professeurs stagiaires de deux degrés, six IUFM ont réalisé plus de 80 % de leurs actions en ce domaine au bénéfice des professeurs stagiaires du 2nd degré, souvent pour des volumes de formation assez importants⁶⁴.

4.4. L'évolution de l'activité des IUFM vers de nouveaux domaines de formation apparaît significative mais difficile à chiffrer précisément

Les évolutions à la baisse des volumes d'action liées aux missions traditionnelles des IUFM ont amené certains d'entre eux à chercher de nouveaux domaines d'intervention pour leur potentiel de formation, en réponse aux nouveaux besoins repérés.

Ce redéploiement des ressources concerne aussi bien les actions de sensibilisation aux métiers de l'enseignement auprès des étudiants de licence et les certifications (C2i2e et CLES) que des prestations non directement liées aux métiers de l'enseignement, dans différentes composantes des universités : interventions dans le cadre des formations initiales ou de la formation d'adultes, ou encore de formations professionnelles diplômantes construites sous forme de licences, de DU ou de masters ciblés sur des domaines d'activité comme l'éducation à la santé ou l'approche internationale des métiers de la formation.

C'est incontestablement en matière de mobilisation des ressources des IUFM sur ces nouveaux domaines que les données fournies sont les plus hétérogènes et les plus problématiques à exploiter.

En effet, seule la moitié des données permet une exploitation. En outre, pour ces dernières, on constate un curieux contraste entre des IUFM qui affichent une diminution des investissements dans ces secteurs « nouveaux » et d'autres qui, au contraire, soulignent une très importante progression des heures qui y sont consacrées, lesquelles peuvent parfois tripler voire quadrupler entre 2008-2009 et 2011-2012.

Au total pour les IUFM ayant fourni des données exploitables, ces nouveaux domaines sont les seuls qui connaissent une augmentation aussi bien en valeur absolue (+ 43 %) qu'en poids

⁶² Centre Val de Loire, Créteil, Haute Normandie, Paris, Picardie.

⁶³ Dans les IUFM d'outremer, le rapport s'inverse avec 70 % des interventions au profit des PES et 30 % en direction des stagiaires du 2nd degré.

⁶⁴ Aquitaine, Montpellier, Lyon, Paris, Picardie, Versailles.

relatif puisque leur part dans l'activité globale passe de 4,5 % à 10,9 % de l'ensemble des activités des IUFM concernés.

4.5. Dans le potentiel statutaire non mobilisé à des fins d'enseignement, si la part des décharges de service diminue, celle des sous services augmente

Les deux sources principales de non utilisation à des fins d'enseignement des heures statutaires des professeurs sont les décharges de service et les sous services.

Une diminution de la part des décharges de service

Les décharges de service d'enseignants affectés en IUFM correspondent d'abord à une prise en compte de charges spécifiques de type pédagogique ou administratif⁶⁵ : ingénierie de formation, pilotage de dispositifs, travaux dans un laboratoire de recherche. Mais parmi les décharges on trouve aussi des aides accordées à des professeurs engagés dans une thèse.

Entre 2008-2009 et 2011-2012, pour les 25 IUFM pour lesquels la mission dispose de données suffisantes, on observe une diminution de la part des décharges de service sur le potentiel des heures statutaires : en passant de 9,8 % à 6,9 % cette part diminue de presque 3 points sur ces trois années.

Mais ces données moyennes globales rendent mal compte de la diversité des situations locales. Certes, à l'exception d'un IUFM qui fait le choix temporaire d'augmenter fortement la part des décharges de service⁶⁶ à des fins de gestion de ressources humaines, toutes les autres écoles internes réduisent cette part. Mais elles le font selon des rythmes différents, qui peuvent souvent s'expliquer par les situations d'origine : ainsi deux instituts qui réduisent fortement le poids relatif des décharges (de plus de 14 points) avaient au départ de très fort volumes d'heures de décharge (de 20 à 30 % du potentiel statutaire) ; alors que, le plus souvent, les diminutions faibles sont observables dans les sites où le volume de décharges était modeste (voisin de 6 à 7 %).

Il convient enfin de remarquer que malgré cette tendance au tassement des heures de décharges, onze IUFM déclaraient encore pour l'exercice 2011-2012 un taux de décharge supérieur à 10 %, quatre d'entre eux conservant un taux supérieur à 15 %.

Une sensible augmentation du poids des sous services

Les sous services correspondent aux heures statutaires disponibles qui n'ont pas été mobilisées dans la réalisation d'une action de formation.

⁶⁵ Cf. primes de responsabilité pédagogique (PRP) et primes de charges administratives (PCA) converties en décharges de service.

⁶⁶ Cet IUFM qui avait déjà en 2008-2009, un fort taux de décharge par rapport à son potentiel statutaire (17 %) en déclare 25 % pour l'année universitaire 2011-2012.

Les raisons de cet état de fait peuvent être diverses :

- il peut s’agir d’écarts numériques entre les ressources et les besoins pour des disciplines ou spécialités d’enseignants confrontés à de très faibles effectifs d’étudiants voire à l’absence de cursus dans la spécialité ;
- il peut aussi s’agir du désarroi professionnel de certains formateurs, souvent anciens dans le monde de la formation des maîtres, qui connaissent des difficultés pour s’adapter à un contexte d’enseignement profondément modifié ;
- enfin, certains jeux de concurrence et de reconnaissance au sein même des équipes de formateurs peuvent conduire des enseignants à accumuler des heures complémentaires alors que d’autres, de la même spécialité, se retrouvent en sous service.

Entre 2008-2009 et 2011-2012, selon les données fournies par les IUFM, le volume des sous services a augmenté aussi bien en valeur absolue qu’en valeur relative par rapport aux heures statutaires. Passant de 37 000 heures à 67 000 il a augmenté de 80 % en volume et par rapport aux heures statutaires le poids relatif de ces sous services est passé de 2,7 % à 5,9 % soit une progression de 3,2 points.

Seuls trois instituts ne présentent pas d’augmentation des sous services. Parmi eux, un seul affiche une forte diminution de 5 points mais il convient de remarquer qu’il affichait en 2008-2009 un taux de sous services élevé (13,5 %). Pour l’exercice 2011-2012, autour de la valeur moyenne de 6 % on peut observer une dispersion sensible avec six IUFM qui affichent un taux de sous services inférieur à 3,5 % et cinq qui affichent un taux supérieur à 10 %.

4.6. Les IUFM se sont progressivement mis en situation de prestataires y compris pour des activités de formation initiale

Les données recueillies par les inspecteurs généraux auprès de l’ensemble des IUFM font apparaître que :

- 70 % du potentiel d’enseignement est engagé dans des formations et dispositifs dont l’IUFM, en tant que tel, est à la fois l’opérateur et le bénéficiaire : formation des étudiants inscrits dans des masters orientés vers les métiers de l’enseignement, interventions visant une population étudiante plus large en amont ou aval des masters d’enseignement ou encore actions d’ingénierie de formation ;
- 18 % du potentiel se trouve investi dans des actions relevant de la responsabilité d’autres composantes de l’université d’intégration ou d’autres universités. Si ces actions concernent le plus souvent la formation des étudiants inscrits dans les masters enseignants⁶⁷, elles peuvent aussi concerner d’autres formations universitaires, voire encore revêtir des dimensions plus générales de formation qualifiante ou diplômante dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;

⁶⁷ Lorsqu’il y a plusieurs universités dans une académie, d’autres universités que celle ayant intégré l’IUFM peuvent accueillir un master d’enseignement. Elles font alors en général appel aux compétences des formateurs de l’IUFM pour une partie de leurs enseignements.

- 12 % enfin des ressources de formation est orienté vers les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale, dans le cadre de la participation de l'IUFM aux dispositifs d'accompagnement des professeurs stagiaires et à la formation continue des personnels, sous la maîtrise d'ouvrage du rectorat.

En conclusion :

Par-delà le caractère parfois lacunaire ou problématique de certaines données et la grande variété des situations et des stratégies des IUFM décrites dans les notes académiques des inspecteurs généraux, il est possible de dégager quelques tendances quant à l'évolution des modes de mobilisation de la ressource enseignante des IUFM.

L'intégration aux universités puis la « mastérisation » ont conduit les IUFM à adapter progressivement leur potentiel d'enseignement aux nouveaux besoins, dans le cadre des moyens horaires statutaires, mais également à diversifier leurs activités et les formes de mobilisation de leurs personnels en direction de nouveaux domaines d'intervention et de nouveaux bénéficiaires.

Mais, malgré les évolutions récentes des publics et des missions et la diversification des domaines d'intervention qui s'en est suivie, quels que soient les maîtres d'ouvrage et les bénéficiaires, **le champ de la formation aux métiers du 1^{er} degré demeure dominant.**

Dans un contexte de baisse globale, les actions de formation en direction du 1^{er} degré représentaient en effet, pour l'exercice 2011-2012, 62 % du volume total des formations assurées contre 38 % pour les métiers du 2nd degré.

C'est dans la formation des étudiants de master que ce poids du 1^{er} degré demeure le plus marqué avec 64 % du total des interventions des IUFM en master ; dans les actions de formation continue des enseignants conduites par l'IUFM, celles destinées au 1^{er} degré ne représentent plus que 56 % et enfin dans les actions destinées aux professeurs stagiaires, les prestations en direction du 1^{er} degré ne représentent plus, en 2011-2012, que 35 % de l'activité des IUFM, contre 65 % pour les actions en direction du 2nd degré.

5. État des lieux et évolution de l'immobilier et des fonctions soutien et support

L'immobilier

L'ensemble des feuillets immobiliers des tableaux d'enquête des trente académies a pu être renseigné et rassemblé permettant ainsi un recoupement des éléments d'information avec ceux relevés en décembre 2007 à l'occasion de l'enquête de la DGES sur l'immobilier des IUFM.

5.1. Une grande variété des situations de l'immobilier, liées à l'histoire et aux contextes locaux

Les chiffres recueillis par ces deux sources ne coïncident pas toujours, loin s'en faut et cela pour deux raisons :

D'une part la situation immobilière des IUFM a un peu évolué depuis 2007 notamment en raison de l'intégration des instituts par les universités, avec une tendance à la réduction des mètres carrés. Cette surface est ainsi passée de 1,2 million de m² en 2008 à 1 million de m² en 2012.

D'autre part il n'est pas certain que les responsables locaux disposent toujours des éléments leur assurant une connaissance complète de la réalité des situations, tant la diversité (et parfois les désaccords entre nouveaux et anciens usufruitiers) des statuts est importante, non seulement d'une académie à l'autre, mais également, à l'intérieur d'une même académie, entre les départements ou même entre les sites d'un même département.

Si la situation générale de départ est la propriété des locaux des IUFM par les départements, tous propriétaires (sauf en Alsace) des anciennes écoles normales, on relève que dans 50 départements les IUFM (et donc aujourd'hui les universités intégratrices) assument les charges du propriétaire pour ces sites mais que seuls 32 d'entre eux disposent de procès-verbaux de mise à disposition des biens. Dans 43 autres départements les IUFM n'assument pas les charges du propriétaire et 36 d'entre eux disposent de conventions entre l'État et le conseil général.

Dans 32 départements, les IUFM sont attributaires d'autres locaux à titre de dotation par l'État parfois pour la totalité des surfaces, comme en Alsace, mais plus souvent en complément des biens d'origine départementale. Dans sept cas les propriétaires des sites sont des villes⁶⁸ et dans un cas le conseil régional⁶⁹.

Une note de la DGESIP⁷⁰ expose le cadre juridique et financier des biens immobiliers des IUFM et montre combien ce parc immobilier pose problème : ce parc y est présenté comme considérable, dispersé, bien souvent vétuste et coûteux en entretien et, pour finir, mal adapté aux nouvelles modalités de formation. Ce constat sévère de la DGESIP est corroboré par les observations recueillies par les correspondants académiques selon lesquelles les bâtiments sont souvent éloignés des normes actuelles d'isolation, de sécurité et d'accès aux handicapés.

La variété et la diversité des situations sont les résultantes de l'histoire et des situations locales. Mais dans quelques cas on commence à percevoir les conséquences de l'évolution institutionnelle des IUFM : location de locaux par des universités⁷¹, bien propre d'une université⁷² voire même quasi dématérialisation d'un site totalement inséré dans des locaux

⁶⁸ Brest, Le Havre, Marseille, Gravelines, Antony, Etioilles et Bordeaux.

⁶⁹ Nord Pas de Calais.

⁷⁰ Note DGESIP, pôle B2-DAI, du 28 septembre 2012.

⁷¹ Corse, Créteil.

⁷² Poitiers.

universitaires mutualisés⁷³. Sans qu'il soit possible d'établir la généralisation de ces mouvements encore embryonnaires, il faut constater une tendance au retour vers l'université des sièges et des sites des IUFM qui est, sans doute, le résultat de l'évolution de la formation des enseignants : aux élèves-instituteurs de la Nation qui n'avaient pas accès à l'université, la III^{ème} République a offert les écoles normales installées dans les chefs-lieux de département. La décentralisation a donné la propriété de ces implantations immobilières aux conseils généraux, mais aujourd'hui les professeurs des écoles et les enseignants des lycées et collèges relèvent de la « mastérisation » et sont donc naturellement conduits, pour leurs formations, vers les campus universitaires au moment même où la question de la dévolution des biens immobiliers se pose aux universités.

5.2. Un parc immobilier déjà surdimensionné avant l'intégration et la mastérisation et qui le reste aujourd'hui

Les écoles normales dont les IUFM sont devenus affectataires avaient, en général, l'avantage de bénéficier d'implantation avantageuse, souvent au cœur des villes préfectorales. Mais les surfaces de ces bâtiments sont surdimensionnées au regard des effectifs actuels : plus de 37 m² par étudiant en moyenne nationale avec des écarts en moyenne académique allant de près de 17 m² pour l'académie de Lille qui a déjà engagé une politique vigoureuse de réduction de ses surfaces, à 85 m² pour l'académie de Reims. En considérant les seules surfaces utilisées pour la formation on trouve près de 7 m² de surface formation dans l'académie de Lille et près de 32 m² pour l'académie de Reims. Ces moyennes académiques recouvrent des réalités étonnantes avec, pour ne citer qu'un exemple, un site, dans l'académie de Dijon, comptant plus de 600 m² SHON par étudiant pour plus de 300 m² de surface formation par étudiant.

Le retour des effectifs étudiants qui étaient ceux des années 2008 modifierait ces ratios qui resteraient conséquents puisque le ratio m²/étudiant était déjà en 2008 de 18,5 m² par étudiant. En appliquant les effectifs de 2008 aux surfaces SHON de 2012 on trouverait un ratio de plus de 15 m² par étudiant. Ces surfaces supportent aisément toute comparaison avec les niveaux constatés dans les universités où l'on peut relever une moyenne nationale de 10 m² par étudiant, soit 15 m² pour les établissements scientifiques et médicaux, 8 m² pour les universités pluridisciplinaires et 4 m² pour les établissements lettres sciences humaines, droit.⁷⁴

5.3. Des acteurs et des stratégies multiples mais des convergences pour le maintien d'un maillage territorial

La réalité des surdimensionnements est, en général, perçue par les universités, les services académiques et les responsables des IUFM, même si, curieusement, ce point a été explicitement évoqué à l'occasion des enquêtes des correspondants académiques dans seulement moins de la moitié des académies. Mais dans au moins six académies des

⁷³ La Rochelle.

⁷⁴ Cf. Pierre Merlin, rapport introductif au plan « universités troisième millénaire » janvier 2001.

fermetures de sites ont été effectuées⁷⁵, et d'autres fermetures sont à l'étude ou envisagées dans au moins cinq académies, parfois les mêmes⁷⁶. L'optimisation ou la valorisation des mètres carrés par le développement d'autres activités, souvent en relation avec la formation continue ou le soutien à l'enseignement technique et professionnel est souvent recherché et même affiché comme objectif de gestion dans au moins cinq académies⁷⁷. Du côté des universités, c'est surtout en termes d'efficacité pédagogique que ces questions de rationalisation des surfaces sont abordées, dans un sens comme dans l'autre : la nécessité de rapprocher les étudiants des sites universitaires est ressentie comme une nécessité pédagogique. Et à l'inverse, et parfois par les mêmes universités et en même temps, sont développées des stratégies de maillage permettant à l'université d'assurer sa présence dans toute l'académie⁷⁸ avec pour résultat de forcer les inscriptions dans des sites éloignés des centres universitaires recherchés par les étudiants. Parfois il s'agit plus simplement de réinvestir les centres-villes⁷⁹ en profitant des implantations avantageuses des anciennes écoles normales.

Cette dualité de stratégie, entre volonté de regroupement et revendication de maintien des sites dans chaque département, n'est pas l'apanage des universités intégratrices, mais se retrouve à tous les niveaux. Les directeurs et responsables d'IUFM sont sensibles au rapprochement avec le monde universitaire et ses laboratoires de recherche ; mais par ailleurs ils restent nostalgiques de leur autonomie dont ils espèrent entretenir les traditions en restant dans leur département. Les services académiques et les employeurs sont heureux de trouver au sein des IUFM intégrés dans les universités les ressources dont ils ont besoin. Mais par ailleurs ils ont apprécié de prendre la main sur l'organisation des formations dans chaque département et cela d'autant plus que la multiplication des sites permet d'organiser localement stages et formations et donc de diminuer drastiquement les coûts de déplacement.

Dans ce contexte, les collectivités locales trouvent aisément les appuis dont ils ont besoin pour s'opposer ou ralentir la fermeture de sites qui constituent dans des villes, petites et moyennes, un pôle d'activité évidemment apprécié des élus. Cet activisme se traduit, comme dans l'Aisne⁸⁰, par des opérations de rénovation pour des locaux dont la fréquentation par les étudiants sera légère ou épisodique et par le développement de projets de rénovation voire même de construction comme dans la Somme⁸¹ pour un bâtiment susceptible de recevoir jusqu'à 1 600 étudiants ou comme en Vendée⁸² pour un projet que l'université n'est pas parvenu à réorienter, le département arguant de son inscription au CPER.

⁷⁵ Strasbourg, Rouen, Grenoble, Lille, Poitiers, Versailles.

⁷⁶ Besançon, Limoges, Rouen, Grenoble, Lille.

⁷⁷ Créteil, Besançon, Paris, Limoges, Rouen

⁷⁸ Orléans, Marseille, Dijon, Caen, Nice, Corse, Poitiers.

⁷⁹ Orléans.

⁸⁰ Rénovation d'un site à Laon.

⁸¹ Projet « citadelle » à Amiens.

⁸² A la Roche-sur-Yon.

5.4. Peu d'outils de régulation globale et pas de démarche pluriannuelle de gestion de l'immobilier

Compte tenu de la multiplicité des acteurs, des stratégies et des ambitions de déménagement il n'est sans doute pas possible d'envisager une réorganisation systématique du paysage immobilier des IUFM. Outre le fait que les positionnements peuvent être légitimes sur un plan politique ou stratégique, leur dispersion même fait qu'il n'y a pas d'urgence financière pour réformer la situation : il n'y a pas un seul opérateur en charge du pilotage des plus de 460 bâtiments sur 140 sites avec près de un million de m², mais plus d'une centaine de propriétaires et autant d'usufruitiers. Les dépenses d'entretien courant n'apparaissent de façon consolidée qu'au niveau ministériel (ou plutôt apparaissaient puisque depuis 2009 la dotation versée aux universités au titre de la DGD n'est plus, semble-t-il, identifiée dans les dotations versées aux universités) et les dépenses de mise en sécurité ou de rénovation sont dispersées dans 30 académies et 100 départements.

Enfin force est de reconnaître que, au regard du débat actuel sur l'évolution de la formation des enseignants et de la création des ÉSPÉ, la question du patrimoine immobilier reste parfois secondaire et rendue complexe par le croisement d'approches et d'intérêts hétérogènes. C'est pourtant sur ce sujet que tous les acteurs concernés, universités, IUFM, conseils généraux et régionaux, villes, enseignants et étudiants et ministères peuvent se rencontrer, chacun ayant un rôle et des intérêts légitimes.

Une démarche partagée faciliterait la prise en compte de la dimension pluriannuelle de la gestion du patrimoine immobilier notamment par les équipes dirigeantes des universités concernées. Cette planification permettrait de répondre aux défis techniques sur l'immobilier des IUFM qui portent sur la réhabilitation et la mise aux normes (sécurité, accessibilité) du parc immobilier existant, tout en engageant sa rationalisation et sur les exigences de développement durable.

Tableau des surfaces par académies en 2008 et 2012

	Site 2008	Surf totale m²shon 2008	Site 2012	Bat 2012	Surf totale m²shon 2012	Surf enseig. m²shon 2012	Nbre étudiants 2008-09	Nbre étudiants 2011-12	m²par étudiant surface totale 2008	m² par étudiant surface totale 2011-12	m²par étudiant surface formation 11/12
Aix-Marseille	6	40 373	5	30	37 935	18 157	3 116	1 604	12,96	23,65	11,32
Amiens	3	32 416	3	9	30 695	9 900	1 984	971	16,34	31,61	10,20
Besançon	5	50 373	5	17	35 780	14 725	1 430	526	35,23	68,02	27,99
Bordeaux	6	48 512	6	24	44 949	20 376	3 028	1 156	16,02	38,88	17,63
Caen	4	33 073	3	21	22 988	12 147	1 432	942	23,10	24,40	12,89
Corse	NC	NC	6	6	7 073	3 919	2 16	157	NC	45,05	24,96
Clermont	5	33 375	4	5	22 013	7 131	1 382	697	24,15	31,58	10,23
Créteil	8	63 600	6	16	53 180	24 238	3 987	1 329	15,95	40,02	18,24
Dijon	6	40 087	6	11	34 051	11 322	1 467	508	27,33	67,03	22,29
Grenoble	5	30 207	4	19	24 165	16 056	2 088	1 018	14,47	23,74	15,77
Guadeloupe	1	7 549	1	11	11 912	3 518	488	275	15,47	43,32	12,79
Guyane	1	1 821	2	3	8 377	7 217	433	238	4,21	35,20	30,32
Lille	7	124 923	6	27	43 126	17 585	5 054	2 563	24,72	16,83	6,86
Limoges	3	26 996	3	11	15 322	3 459	644	296	41,92	51,76	11,69
Lyon	5	55 124	4	13	48 611	11 355	3 642	707	15,14	68,76	16,06
Martinique	1	13 767	1	11	11 912	4 172	484	271	2,07	10,65	3,73
Montpellier	5	33 932	8	29	34 170	16 002	2 781	1 751	12,20	19,51	9,14
Nancy	6	66 010	5	22	52 179	15 837	2 407	908	27,42	57,47	17,44
Nantes	6	51 341	6	6	43 067	22 960	2 240	1 086	22,92	39,66	21,14

Nice	4	25 544	4	9	23 610	12 180	1 552	587	16,46	40,22	20,75
Orléans	8	56 152	7	25	35 688	13 419	2 254	967	24,91	36,91	13,88
Poitiers	5	34 263	3	10	14 682	7 477	1 532	613	22,36	23,95	12,20
Paris	3	24 515	3	3	24 516	6 137	3 717	680	6,60	36,05	9,03
Rennes	5	57 758	5	23	57 760	42 718	2 639	1 777	21,89	32,50	24,04
Reims	7	38 785	6	17	36 523	13 726	1 414	430	27,43	84,94	31,92
Réunion	3	13 584	2	12	13 104	8 289	1 057	272	12,85	48,18	30,47
Rouen	3	34 337	3	11	23 810	16 980	1 723	484	19,93	49,19	35,08
Strasbourg	4	49 334	4	13	34 743	7 966	1 961	711	25,16	48,86	11,20
Toulouse	10	62 821	10	28	65 872	40 978	2 740	1 232	22,93	53,47	33,26
Versailles	8	99 003	8	18	71 154	54 209	5 341	1 697	39,63	41,93	31,94
	143	1249575	139	460	98 2967	464 155	64 233	26 453	18,;45	37,16	17,00

Les personnels BIATSS et les coûts de maintenance

L'observation des ressources pour les fonctions soutien et support en emplois (ETP) permet de mesurer l'évolution des moyens des IUFM. Par ailleurs la DGESIP a pu, jusqu'en 2009 (cf. Supra) établir un état des reversements de la dotation globale de décentralisation (DGD) dont bénéficient les IUFM.

5.5. Les mutualisations ont davantage concerné les personnels des domaines administratifs que les personnels techniques en charge du patrimoine immobilier

Dans près de la moitié des IUFM il a été indiqué aux correspondants académiques que les emplois BIATSS ont fait l'objet de mutualisation. Mais si ces pratiques ont touché les services administratifs que sont les ressources humaines, les bibliothèques et services documentaires, les services financiers et comptables et les services informatiques, ils n'ont pratiquement pas touché les services techniques en charge de la gestion immobilière. En conséquence si, du fait de la diminution des effectifs étudiants, les ratios en nombre d'étudiants par ETP des services techniques ont évolué de 2008 à 2012 passant en moyenne de 43 étudiants à 21 étudiants pour un ETP, les ratios m² par ETP sont passés de 800 m² par ETP en 2009 à 772 m² en 2012⁸³.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les chiffres par académie. Globalement les effectifs des services techniques sont passés, pour l'ensemble des 30 académies, de 1 561 ETP en 2009 à 1 274 ETP en 2012 soit une diminution d'un peu plus de 18 % alors que dans le même temps les surfaces ont diminué d'un peu plus de 21 %. Dans six académies les effectifs ont même augmenté⁸⁴ et dans sept autres académies ils n'ont diminué que très marginalement de un à trois ETP⁸⁵. C'est dire combien le nombre de sites rigidifie le nombre des emplois et rend difficile les comparaisons avec les effectifs des fonctions immobilières universitaires.

La réduction des emplois dans les services administratifs est plus sensible : entre 2008-2009 et 2011-2012 ces emplois sont en retrait de 21 % avec une dispersion allant de quatre IUFM dans lesquels cette diminution est égale ou supérieure à 50 % et quatre autres pour lesquels elle est égale ou inférieure à 10 %.

La diminution est plus forte pour les emplois de catégorie A (26,5 %) que pour les emplois administratifs de catégorie B et C (20 %). Situation assez logique dans la mesure où les universités ont souhaité reprendre des emplois d'encadrement qui leur étaient très utiles dans le contexte des RCE alors qu'ils n'étaient plus indispensables au niveau de la composante IUFM.

L'évolution des personnels de bibliothèque apparaît plus erratique entre la dizaine d'IUFM qui ne disposent plus d'emplois car ils ont été intégrés dans le service commun de documentation de l'université et quelques IUFM qui connaissent une augmentation du total

⁸³ Par exemple, les écoles d'ingénieurs, certes dans un contexte différent, présentent un ratio moyen de 2 035 m². (Cf. Étude de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDFI) 2011)

⁸⁴ Aix-Marseille, Amiens, Martinique, Nancy, Paris, Reims.

⁸⁵ Bordeaux, Caen, Corse, Dijon, Limoges, Montpellier, Rouen.

des emplois de bibliothèque grâce à une augmentation des supports de personnels de catégorie B et C. En effet la diminution des supports de bibliothèque de catégorie A est sensiblement plus marquée (51 %) que celle des supports de catégorie B (33 %).

Le total des emplois administratifs et des bibliothèques en 2008 (1 389 ETP) est à rapprocher des 1 494 ETP techniques que l'on peut supposer très majoritairement affectés aux fonctions immobilières, le ratio des emplois immobiliers serait de près de 52 % des BIATSS. En 2012 on trouve 1 074 ETP administratifs et bibliothèques à comparer aux 1 205 ETP techniques soit un ratio d'emplois, quasi identique, pour les fonctions immobilier de près de 53 %. C'est dire tout l'importance de ces fonctions : dans les écoles d'ingénieurs, établissements universitaires les mieux lotis, on trouve en général un ratio de 18 % et dans les universités un ratio moyen de 14 %.

5.6. Des dotations qui doivent permettre de faire face aux coûts de maintenance et d'entretien courant

Les IUFM bénéficiaient, avant leur intégration, des dotations au titre de la dotation globale de décentralisation, versées soit au département lorsque celui-ci assumait ses charges de propriétaires, soit à l'IUFM lorsque ces charges étaient assumées par l'État. Depuis leur intégration il n'existe pas d'évaluation du coût global de l'immobilier des IUFM. Ce patrimoine est intégré au patrimoine des universités dont la maintenance annuelle est financée dans la dotation globale de fonctionnement fixée pour chaque établissement par le modèle SYMPA. Les éléments regroupés dans le tableau ci-dessous sont datés et incomplets, mais ils ont le mérite de permettre de constater un coût au mètre carré approchant 15 euros. Ce montant au mètre carré est celui qui est généralement admis comme permettant l'entretien et la maintenance du mètre carré universitaire en France.

Tableau des ETP support technique et des DGD par académies

	ETP Tech 2009	étudiant par ETP 2009	m² par ETP en 2009	ETP Tech 2012	étudiant par ETP 2012	m² par ETP en 2012	DGD 2007	Ratio par m² 2012	Ratio par étudiant
Aix Marseille	40,3	77,3	1001,8	42,6	37,65	890,49	872 526 €	23,00 €	544 €
Amiens	30,0	66,1	1080,5	32,0	30,34	959,22	573 548 €	18,69 €	591 €
Besançon	53,0	27,0	950,4	37,1	14,18	964,42	47 507 €	1,33 €	90 €
Bordeaux	67,0	45,2	724,1	64,0	18,06	702,33	826 712 €	18,39 €	715 €
Caen	42,7	33,5	774,5	41,9	22,48	548,64	206 747 €	8,99 €	219 €
Corse	13,0	16,6	NC	12,0	13,08	589,42	NC	NC	NC
Clermont	49,0	28,2	681,1	42,5	16,40	517,95	267 411 €	12,15 €	384 €
Créteil	97,6	40,9	651,6	84,7	15,69	627,86	3 607 774 €	67,84 €	2 715 €
Dijon	17,0	86,3	2358,1	16,0	31,75	2128,19	522 250 €	15,34 €	1 028 €
Grenoble	41,4	50,4	729,6	35,0	29,09	690,43	216 300 €	8,95 €	212 €
Guadeloupe	18,0	27,1	419,4	18,0	15,28	661,78	381 123 €	31,99 €	1 386 €
Guyane	5,0	86,6	364,2	5,0	47,60	1675,40	0 €	0,00 €	0 €

Lille	125,3	40,3	997,0	85,8	29,87	502,63	0 €	0,00 €	0 €
Limoges	17,4	37,0	1551,5	16,6	17,83	923,01	183 220 €	11,96 €	619 €
Lyon	69,4	52,5	794,3	70,1	10,09	693,45	264 592 €	5,44 €	374 €
Martinique	20,0	332,0	688,4	21,0	53,24	567,24	563 803 €	47,33 €	504 €
Montpellier	45,0	61,8	754,0	44,0	39,80	776,59	293 936 €	8,60 €	168 €
Nancy	67,0	35,9	985,2	68,0	13,35	767,34	756 102 €	14,49 €	833 €
Nantes	74,0	30,3	693,8	65,0	16,71	662,57	646 845 €	15,02 €	596 €
Nice	35,0	44,3	729,8	29,0	20,24	814,14	0 €	0,00 €	0 €
Orléans	87,9	25,6	638,8	76,5	12,64	466,51	1 141 102 €	31,97 €	1 180 €
Poitiers	49,0	31,3	699,2	15,6	39,29	941,15	483 684 €	32,94 €	789 €
Paris	70,0	53,1	350,2	72,0	9,44	340,50	520 902 €	21,25 €	766 €
Rennes	57,3	46,1	1008,0	45,0	39,49	1283,56	868 500 €	15,04 €	489 €
Reims	39,5	35,8	981,9	40,1	10,72	910,80	246 290 €	6,74 €	573 €
Réunion	35,0	30,2	388,1	4,1	66,34	3196,10	248 807 €	18,99 €	915 €
Rouen	43,4	39,7	791,2	39,4	12,28	604,31	824 800 €	34,64 €	1 704 €
Strasbourg	53,0	37,0	930,8	34,0	20,91	1021,85	422 907 €	12,17 €	595 €
Toulouse	97,0	28,2	647,6	85,8	14,36	767,74	780 326 €	11,85 €	633 €
Versailles	102,0	24,5	970,6	31,0	54,74	2295,29	2 639 823 €	37,10 €	1 556 €
	1561,2	41,4	800,4	1273,8	20,77	771,68	18 407 537 €	18,73 €	674 €
	ETP Tech en 2009	étudiant par ETP 2009	m² par ETP en 2009	ETP Tech en 2012	étudiant par ETP 2012	m² par ETP en 2012	DGD 2007	Ratio par m² 2012, en 2008 14,73€	Ratio par étudiant

En conclusion :

On constate la subsistance d'un parc immobilier surdimensionné, éclaté et coûteux.

Tous les intervenants, employeur, université, IUFM, collectivités territoriales peuvent, selon les contextes trouver un intérêt au maintien des sites départementaux ou au contraire au regroupement des antennes sur un seul site académique.

L'intérêt pour un maintien des sites départementaux est en général plus fort pour les villes et les départements et offre à l'employeur des attraits économiques, dans la conjoncture actuelle de restrictions budgétaires, le rapprochement des lieux de stage des lieux de formation permettant de limiter les frais de déplacement et parfois les remplacements. Pour l'université cette orientation permet de renforcer la présence de l'université intégratrice sur l'ensemble du territoire académique, atout qui pourrait être générateur de conflits dans les académies multi universitaires.

Inversement, le regroupement sur un seul site présente de façon évidente un intérêt financier pour l'université, et dans la mesure où ce site serait commun au centre universitaire, un intérêt dans la qualité de la formation, plus proche de la recherche, ainsi que dans la qualité de la vie étudiante.

C'est pourquoi il conviendrait de repositionner le débat dans une recherche d'équilibre entre deux grands objectifs :

- assurer la qualité universitaire de la formation des futurs enseignants ;
- assurer une égalité d'accès à la formation et une diversité des lieux de professionnalisation sur l'ensemble du territoire en maintenant un maillage suffisant.

6. La gestion des ressources humaines : un sujet sensible et stratégique à chaque moment d'évolution

Chaque redéfinition du processus de formation et de recrutement des professeurs s'accompagne de transformations des structures de formation qui peuvent être profondes. La question se pose alors de l'avenir professionnel des formateurs de la précédente structure, dont les compétences ne peuvent être négligées et qui bénéficient en général d'une garantie d'emploi. Mais, dans le même temps, on doit s'interroger sur le risque qu'il y aurait à transférer sans précaution et sans accompagnement, l'ensemble des formateurs d'une structure dans une autre : dans ce cas, il faut craindre de passer à côté de l'objectif visé par le législateur qui a redéfini la formation.

Ainsi, la création des IUFM au début des années 90 avait pour objectif de rapprocher la formation des enseignants de la recherche universitaire au moment où on augmentait le niveau de recrutement des professeurs, particulièrement dans le premier degré. Or, les conditions d'options mises en place au bénéfice des professeurs des écoles normales ont permis au plus grand nombre d'entre eux de continuer d'exercer au sein des IUFM sans qu'ils soient soutenus et entraînés dans le processus de rapprochement avec la recherche. Le risque était grand, dès lors, que les IUFM passent à côté de l'objectif « d'universitarisation » de la formation des enseignants.

Dans beaucoup d'IUFM, le nécessaire rapprochement avec l'université, longtemps limité à quelques trajectoires individuelles, ne s'est réellement mis en place que presque vingt ans plus tard, avec l'intégration des IUFM aux universités, puis avec la réforme de la « mastérisation » qui a poussé nombre d'enseignants des IUFM à reprendre des recherches ou à exercer une partie de leurs activités dans les UFR.

Aujourd'hui, la création des ESPÉ pose à nouveau la question du transfert des personnels.

Il s'agit, une fois encore, d'associer respect des parcours personnels et clarté sur les profils de compétences attendus.

Car par-delà les questions relatives au nombre d'emplois ou d'heures d'enseignement disponibles pour répondre aux besoins actuels et futurs de la formation des enseignants, celles relatives à la qualité des formateurs et à la diversité des profils au sein des ressources de formation apparaissent comme essentielles. Elles font l'objet d'une préoccupation partagée

par les instances académiques et universitaires comme en témoignent les notes des correspondants académiques.

6.1. Des approches différentes de l'équilibre souhaitable ou nécessaire entre enseignants-chercheurs et enseignants-praticiens, mais qui vont très majoritairement dans le sens d'un renforcement de la dimension universitaire

Il est d'évidence pour tous que la formation des enseignants devra s'appuyer à la fois sur des enseignants-chercheurs⁸⁶ qui contribuent à produire les savoirs disciplinaires ou didactiques qui sont enseignés et sur des professionnels de terrain reconnus pour leur expertise et leur savoir faire en matière de pédagogie.

Les visions de l'équilibre optimal entre formateurs universitaires et formateurs relevant de l'enseignement scolaire peuvent être différentes selon les IUFM, mais vont presque toujours dans le sens d'un renforcement de la part des universitaires.

Ainsi, alors qu'en moyenne (et avec assez peu de variabilité), la part des enseignants chercheurs était de l'ordre du quart à la rentrée 2007 et du tiers à la rentrée 2012, les responsables rencontrés estiment :

- pour certains, qu'il conviendrait d'inverser radicalement les proportions actuelles en allant vers deux tiers de « chercheurs » pour un tiers de « praticiens »,
- pour d'autres, qu'il conviendrait de viser une parité⁸⁷ entre les deux,
- pour quelques uns enfin, que la part des « praticiens » doit demeurer majoritaire, même si leurs services se diversifient entre les « temps pleins » et les « temps partagés ».

6.2. Les conditions d'exercice et les perspectives de carrière des enseignants praticiens de terrain méritent, à l'occasion des profonds changements que va connaître la formation des enseignants, une attention particulière

Si le terme « enseignants-chercheurs » regroupe des universitaires aux situations différentes mais aux conditions d'exercice proches, en revanche on désigne sous le vocable de « praticiens » des personnels aux conditions d'exercice très diverses. Il peut en effet s'agir :

- soit de professeurs ayant conservé un lien avec les classes :
 - professeurs des écoles, en général maîtres formateurs, exerçant à l'IUFM dans le cadre de leur décharge de service en vertu d'accords conventionnels entre le rectorat et l'université ;

⁸⁶ Professeurs d'université, maîtres de conférences, ATER.

⁸⁷ Ces équilibres peuvent être exprimés en nombre d'emplois ou en nombre d'heures ce qui introduit quelques différences compte tenu des obligations de services liées aux différents statuts. Ainsi dans une situation où sur trois postes deux sont occupés par des enseignants du scolaire et un par un enseignant-chercheur, on aboutit en potentiel horaire de formation à 4 heures sur 5 assurées par les enseignants du scolaire.

- professeurs du second degré demeurant sur leurs supports de l’enseignement scolaire mais pour une partie de leur temps mis a disposition des IUFM ; leur situation est très différente de celle des maîtres formateurs et depuis 2010 leur nombre a considérablement diminué ;
- professeurs, le plus souvent du 2nd degré, assurant une partie de leur service⁸⁸ dans les EPLE et l’autre partie à l’IUFM sur une fraction de support de l’enseignement supérieur : il s’agit des « professeurs en temps partagé » ;
- soit de professeurs assurant la totalité de leur service à l’IUFM : il s’agit majoritairement, mais pas exclusivement, de professeurs du second degré certifiés ou agrégés⁸⁹, affectés sur les supports de l’enseignement supérieur et assurant la totalité de leur service au sein des IUFM ;
- soit d’intervenants autres, sollicités ponctuellement par l’IUFM en fonction d’une expertise professionnelle spécifique ; il peut s’agir non seulement d’enseignants mais aussi de personnels d’encadrement (membres des corps d’inspection ou personnels de direction) ;
- soit, enfin, de praticiens-tuteurs qui accueillent, accompagnent et conseillent les futurs ou jeunes enseignants lors des périodes de stage ou d’exercice dans les classes ; cette modalité s’est particulièrement développée depuis 2010 ainsi que dans le cadre des expérimentations des masters en alternance, ouvrant des pratiques de coopération, encore en construction, entre les formateurs de l’IUFM et les tuteurs.

Dans l’évolution actuelle de la formation des enseignants, chacune de ces situations mérite de faire l’objet d’une analyse relative à ses atouts et ses contraintes afin de contribuer à éclairer les choix qui, dans le processus actuel, ne manqueront pas de s’ouvrir.

S’agissant des emplois à plein temps de PRAG, PRCE, PREC, ils sont assez souvent occupés par des personnels qui ont fait l’essentiel de leur carrière à l’IUFM. Le lien qu’ils entretiennent avec l’exercice du métier d’enseignant est souvent lointain et distendu, ce qui est de nature à fragiliser la légitimité de leur expertise, même si l’acquisition de savoirs et de techniques relatives aux facteurs de la transmission des savoirs leur permet de compenser pour une part cette perte de l’expérience directe de la conduite des classes. Ces dernières années, nombre d’IUFM ont mis en place des dispositifs internes permettant à ces formateurs à temps plein de s’engager dans des formations doctorales afin qu’ils préparent un changement de statut, ainsi que des dispositifs leur permettant de renouer concrètement avec les pratiques de conduite de classe.

Les professeurs enseignant à l’IUFM pour une partie seulement de leur service ont conservé un lien fort avec les pratiques de terrain, qui leur confère une légitimité certaine auprès des étudiants et professeurs stagiaires.

Plusieurs IUFM, constatant qu’un profil associant pratique régulière dans les classes et prestations de formation sous statut universitaire présentait de forts atouts, ont ainsi fait le

⁸⁸ En général la moitié.

⁸⁹ PRAG et PRCE, auxquels s’ajoutent des professeurs des écoles (PREC) mais aussi des instituteurs, des inspecteurs et des professeurs de lycée professionnel.

choix parmi les emplois devenus vacants d'enseignants du scolaire (et qui n'étaient ni transformés en emplois d'enseignant-chercheur, ni « gelés » pour des raisons d'équilibre budgétaire) de constituer des fractions d'emploi pour recruter des enseignants praticiens en « temps partagé ».

Mais si cette situation de « temps partagé » évite la coupure avec le métier, elle présente également de fortes contraintes. Exerçant dans le cadre de textes déjà anciens (2002) l'employeur principal est en général l'académie, l'IUFM étant l'employeur secondaire. Outre les difficultés d'organisation du temps entre les établissements et l'institut, ces professeurs ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle claire. L'IUFM ne portant pas d'appréciation officielle sur leur manière de servir, n'intervient pas dans leur évolution de carrière et, du côté de l'employeur, ils ne bénéficient pas d'une attention spécifique. Leur situation, souvent vécue comme instable, mériterait une attention particulière de la part de la DGRH. Certains interlocuteurs ont évoqué l'hypothèse de mettre en place des dotations spécifiques qui permettraient de recourir à des enseignants relevant de l'enseignement scolaire s'investissant sur un contrat formalisé, pour une période de trois ans renouvelable une fois et qui garderaient de cette façon un lien fort avec leur milieu professionnel d'origine.

Dans la mesure où la nécessité de disposer de compétences pour assurer la formation des professeurs stagiaires a conduit les rectorats et les inspections académiques à diminuer considérablement, voire à supprimer la mise à disposition des IUFM d'enseignants expérimentés, la situation de ces « mis à disposition » apparaît actuellement comme un sujet de GRH moins sensible.

Quant à la situation des enseignants expérimentés qui se voient confier par l'employeur des missions de tuteur auprès des professeurs stagiaires, elle constitue un sujet majeur à divers titres : d'une part en raison du rôle essentiel que ces tuteurs jouent dans la formation et, en liaison avec les corps d'inspection, dans les conditions de réussite de l'année de stage ; d'autre part en raison du poids relatif que cette formation individualisée de proximité a pris dans l'ensemble de la formation depuis trois ans. Dans le premier degré comme dans le second degré les tuteurs constituent donc une ressource en prise avec la réalité des classes, indispensable à la formation des enseignants.

Ces professeurs sont aussi parfois conduits à participer à l'accueil et au suivi des étudiants lors de leurs différentes phases de stages (observation, pratique accompagnée et responsabilité) et, dans ce cadre, ils sont en lien avec des formateurs de l'IUFM. Ainsi, même s'ils interviennent à la demande pour l'employeur, les praticiens-tuteurs constituent une ressource de formation familière des IUFM.

Il convient cependant de porter sur cette fonction de tutorat un regard différent selon qu'il s'agit de professeurs du 1^{er} ou 2nd degré, en raison des différences majeures qui existent dans l'organisation institutionnelle de la fonction de conseil pédagogique.

- Dans les écoles, les tuteurs sont des maîtres formateurs. Ils ont une certification spécifique, le CAFIPEMF⁹⁰. Ils bénéficient d'une indemnité spécifique et de huit heures de décharge dont six heures de décharge d'enseignement (soit une journée, actuellement) ; leur implication dans la formation des professeurs stagiaires est importante, aujourd'hui comme avant la réforme de 2010⁹¹.

Selon les départements, ils interviennent aussi parfois dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription, ou à l'IUFM en formation initiale ou continue.

- Dans le second degré, il n'existe pas de statut de professeur formateur. Dans une approche strictement fonctionnelle, les corps d'inspection et les chefs d'établissement font appel à des professeurs reconnus pour leurs compétences professionnelles et leur capacité à les mettre au service de la formation et de l'accompagnement des débutants. Ces professeurs ne bénéficient pas de décharge, mais seulement d'une rémunération complémentaire de 2 000 euros par an et par stagiaire.

La question se pose aujourd'hui de savoir si les deux régimes de fonctionnement propres à chacun des degrés (mission statutaire fondée sur un examen et une qualification dans le premier degré et mission fonctionnelle fondée sur l'appréciation hiérarchique dans le second degré) doivent perdurer ou s'il convient de constituer progressivement de nouvelles formes, communes aux deux degrés, de mobilisation et de reconnaissance de l'expertise professionnelle, qui rendent apte à exercer demain, dans le nouveau cadre de formation, des missions de formateur de terrain à travers un statut adapté et des formations assurées par l'université et ses composantes.

6.3. Les maîtres formateurs du premier degré : une ressource essentielle pour la formation professionnelle des futurs enseignants, mais des modes de gestion et une efficience à interroger

Les six heures d'activité de formation des professeurs des écoles maîtres formateurs sont effectuées sous l'autorité du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) depuis 2010, après avoir successivement été effectuées pour le compte des écoles normales d'instituteurs⁹², puis pour celui des IUFM à partir de 1995⁹³.

L'enquête des inspecteurs généraux a mis en évidence un important déficit de pilotage.

Sur les services des PEMF, les données de gestion restent limitées et essentiellement départementales.

Premier constat en effet, les services académiques ne disposent généralement pas de données centralisées au rectorat sur le nombre de PEMF ; ni de bilan des activités et temps de service réellement effectués par ces personnels en regard des 216 heures⁹⁴ annuelles qu'ils doivent

⁹⁰ Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur.

⁹¹ Le chapitre VII de ce rapport est spécifiquement consacré à la situation des PEMF.

⁹² Circulaire 76-442 du 13 décembre 1976.

⁹³ Note de service n° 95-268 du 5 décembre 1995.

⁹⁴ 6 heures par semaine X 36 semaines, soit 216 heures.

pour des activités de formation. Les services du rectorat doivent donc s'adresser aux services départementaux pour obtenir ces renseignements.

Deuxième constat : les services départementaux ne disposent eux-mêmes que partiellement de ces données :

- le nombre de PEMF pour les années 2007 à 2010 n'a pu être renseigné pour 9 des 26 académies métropolitaines, en raison, le plus souvent, du manque de données pour un ou deux départements de l'académie, attribué à la « perte de mémoire » liée au départ des personnes chargées de ce dossier. Pour les 17 autres académies, le nombre d'heures indiqué comme effectué par ces personnels pour le compte des IUFM est en général le résultat du simple calcul des heures dues : nombre de PEMF $\times$ 216 heures, chiffre que chacun sur le terrain sait peu réaliste⁹⁵. Les inspecteurs généraux ne peuvent que constater le manque d'outils de suivi et de mémoire pour les services et, de la part des IUFM, le manque de transmission régulière aux inspections académiques des bilans des services faits ;
- à partir de 2010, des conventions ou des règles non écrites mais partagées régissent les modalités de mise à disposition ou d'échanges de service entre l'IUFM et le rectorat. Pourtant, pour ces années, les chiffres communiqués par les départements ne sont encore, très souvent, que le fruit d'un calcul théorique et non un bilan des services effectués : il n'y a toujours pas de transmission par les IUFM des données de bilan ;
- plus inquiétant encore, plusieurs académies métropolitaines n'ont pas été en mesure de donner de façon certaine le nombre d'heures reversées aux IUFM dans le cadre d'échanges ou de mises à disposition, souvent parce qu'elles manquaient de données pour un de leurs départements.

Depuis cinq ans les nombres de PEMF ont évolué dans la plupart des académies, en général à la baisse.

Pour les 17 académies métropolitaines pour lesquelles les inspecteurs généraux ont pu obtenir les données de l'année scolaire 2007-2008, la baisse du nombre de PEMF est de 213 postes, soit 10 %.

Cette baisse n'est cependant pas homogène : ainsi une des académies a-t-elle augmenté de 38 % son potentiel de PEMF quand d'autres l'ont réduit de plus de 20 %, sans que l'on puisse à proprement parler de rééquilibrage, ni relativement à la taille de l'académie, ni relativement au nombre de professeurs stagiaires à prendre en charge. La baisse est parfois liée à la dé-labellisation d'écoles d'application.

Parallèlement à la baisse du nombre des PEMF, on constate une augmentation du nombre de professeurs « ressource » mobilisés pour l'accueil et/ou la formation des professeurs stagiaires, selon des modalités diverses : professeurs déchargés pour un quart de leur service ou seulement pour six heures (soit une journée de classe), en général – mais pas toujours – titulaires du CAFIPEMF, en postes dans les écoles ou les zones d'accueil des professeurs

⁹⁵ Citons un directeur d'IUFM « on ne faisait pas appel à tous les PEMF également ; certains par exemple ne voulaient pas se déplacer, d'autres au contraire en faisaient beaucoup plus ».

stagiaires. Pour les DASEN, ces professeurs « ressource », nommés chaque année en fonction des besoins, présentent de nombreux avantages : souplesse géographique, mise en adéquation des ressources aux besoins extrêmement variables d'une année à l'autre (selon le nombre de stagiaires), et validation par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de la qualité du travail fourni.

Depuis 2010, la mise sous la responsabilité de l'employeur de la formation des professeurs stagiaires ainsi que du service des PEMF a fait évoluer les modalités de leur suivi.

Depuis 2010, les PEMF ont été largement mobilisés par les services départementaux pour l'accompagnement et la formation des professeurs stagiaires. Pour la part de leur décharge que l'employeur a gardée sous son entière responsabilité, l'activité des PEMF est maintenant suivie de beaucoup plus près. Certes ce suivi, complexe, associé à un dispositif de formation des professeurs stagiaires que chacun s'accorde à qualifier de « cousu main » est fait de façon empirique ; chaque département a ses propres outils, développés localement. Il n'en reste pas moins que la précision du suivi, l'obligation ainsi faite aux PEMF de « rendre compte » des heures de décharges dont ils sont bénéficiaires, est une petite révolution à elle toute seule.

La variété des situations est très importante d'une académie à l'autre ou d'un département à l'autre, et ne semble pas pouvoir s'expliquer par la simple différence des contextes.

Les échanges et les mises à disposition de l'IUFM du potentiel de formation que représentent les PEMF sont extrêmement variables d'une académie à l'autre, et d'un département à l'autre d'une même académie. Ainsi, sur les 20 académies métropolitaines qui ont pu répondre à cette partie de l'enquête, le nombre d'heures reversées à l'IUFM varie de 0 à 97 heures (sur 216 dues) par PEMF. Mais au sein d'une même académie, ce nombre d'heures varie aussi fortement selon les départements.

Ces variations ne sont pas toujours liées à des contraintes objectivables : ainsi, dans tel département qui a vu son nombre de professeurs des écoles stagiaires exploser, passant de 34 à 106 entre 2011 et 2012, le DASEN continue de donner la moitié du temps de service des PEMF pour la formation (108 heures) à l'IUFM et a dû mobiliser des professeurs « ressource » en nombre pour répondre aux besoins de formation des jeunes stagiaires. Alors que dans la même académie, un département voisin qui lui, n'a presque pas de stagiaires et donc peu de besoins pour assurer leur formation, ne reverse que 54 heures par PEMF à l'IUFM.

Comme souvent pour le premier degré, l'histoire des relations entre les personnes et entre l'inspection académique et les IUFM ex-écoles normales d'instituteurs, sont les éléments les plus pertinents pour comprendre les décisions de gestion...

En conclusion, les 2 400 PEMF titulaires d'un CAFIPEMF constituent pour la formation des enseignants une ressource particulièrement intéressante.

Le renvoi sous la responsabilité des DASEN de la gestion de leur décharge de service d'enseignement a permis une amélioration du suivi de leur implication dans la formation.

Cette évolution, positive, mérite d'être capitalisée, et des bilans devraient être mis en place.

6.4. La constitution et l'accompagnement d'un potentiel de formateurs de terrain qualifié demeurent un sujet majeur pour la qualité de la formation des professeurs

Dès 2010, l'importance de la part de formation individualisée et de proximité a soulevé la délicate question du développement du potentiel de professeurs tuteurs.

Dans le premier degré, malgré quelques réductions du nombre de postes de PEMF, l'employeur dispose encore de plus de 2 400⁹⁶ professeurs des écoles maîtres formateurs répartis sur l'ensemble des départements. Ces personnels qualifiés, et à la disponibilité immédiate, ont été des contributeurs essentiels de la réussite des dispositifs de formation depuis trois ans. Il conviendrait, maintenant, de passer d'une simple mobilisation à une véritable gestion de cette ressource, incluant un accompagnement et la mise en œuvre de formations. Ces enseignants constituent, à n'en pas douter, un atout pour le dispositif de formation à venir.

Dans le second degré, la situation n'est pas comparable. Certes, l'expérience antérieure du fonctionnement des conseillers pédagogiques du 2nd degré, ainsi que l'absence d'un statut particulier de maître formateur tel qu'il existe dans le 1^{er} degré, ont pu faciliter une mise en place fonctionnelle sous l'autorité des corps d'inspection, malgré une opposition de principe au nouveau dispositif alors assez fortement exprimée. Il reste que le besoin de construire un réel potentiel de formateurs praticiens sur des bases plus solides en matière de savoirs et de techniques et plus pérennes en matière de ressources demeure présent dans les académies.

En effet, le transfert de compétences d'un maître chevronné à un jeune en apprentissage du métier, n'a rien d'évident et rend indispensable le développement d'un potentiel de professeurs, non seulement expérimentés dans leur métier d'enseignant mais aussi capables de transmettre leurs acquis professionnels. Ce développement par delà l'identification des compétences suppose la mise en place de formations spécifiques qui soient de nature à favoriser le passage d'acquis de l'expérience en expertise transférable. Plusieurs départements et académies ont commencé à mettre en place de telles formations. Elles doivent, néanmoins, s'appuyer davantage sur les universités et permettre la mise en place de cursus diplômants.

6.5. L'approche GRH doit demeurer globale et éviter, qu'au nom des spécificités des différents métiers de l'enseignement, s'instaurent des différences de qualité dans les formations

Aujourd'hui, la formation des enseignants du second degré au sein de masters d'enseignement ou, *a fortiori*, au sein de masters recherche, associe largement les compétences des UFR à celles des IUFM. Toutes les réflexions en cours témoignent de la volonté des universités de continuer cette collaboration dans un équilibre adapté entre des formations disciplinaires d'une part et des formations pédagogiques et didactiques d'autre part. Les implications diverses d'enseignants de l'IUFM dans les UFR sont de bon augure pour la réussite de cette complémentarité entre la recherche et le terrain.

⁹⁶ D'après l'enquête de terrain, 2 395 PEMF pour les 26 académies ayant renseigné cette rubrique.

En revanche, en ce qui concerne le premier degré, il est clair que les universités ont en général peu pris d'engagements. Mais, plus encore, il apparaît que pour nombre d'entre elles, le champ de la formation du premier degré, dans le cadre des ÉSPÉ, ne représente pas un enjeu : du fait de la relative faiblesse du niveau disciplinaire visé dans les masters d'enseignement du premier degré, du peu de compétences des universitaires dans le champ de la didactique des apprentissages fondamentaux, ou encore d'accords plus ou moins explicites sur le partage des domaines d'intervention, les responsables universitaires laissent facilement entendre que « *le premier degré, c'est le domaine des IUFM* » .

La gestion des ressources humaines doit demeurer globale et assurer que la formation des enseignants du premier degré comme celle des professeurs de l'enseignement technologique et professionnel et celle des CPE bénéficie de la présence de formateurs universitaires, ayant gardé un lien avec une recherche exigeante. Même si la proximité des cultures professionnelles ainsi que des habitudes de travail commun favorisent logiquement certaines coopérations⁹⁷, les redéploiements et développements des différents potentiels de formation qui s'annoncent doivent veiller à prévenir les risques de cloisonnements préjudiciables à la qualité de la formation.

7. La réforme de 2010, en modifiant la formation des enseignants, a rendu nécessaire la mobilisation de nouvelles compétences chez les formateurs et a généré une mobilisation accrue des ressources

La réforme de 2010 a entraîné, en matière de formation des professeurs stagiaires trois grands types de changements.

- Un changement dans la responsabilité de la formation des professeurs stagiaires

Précédemment confiée aux IUFM⁹⁸, cette dernière est passée sous l'autorité complète de l'employeur qui a été conduit, de fait, à se réapproprier un potentiel de compétences qu'il mettait précédemment à disposition de l'IUFM.

- Un changement dans la situation d'exercice du professeur stagiaire

Désormais issu d'un parcours de deux ans dans des masters pouvant intégrer des stages professionnalisants, le lauréat de concours en position de fonctionnaire stagiaire est passé d'une situation d'élève-professeur, n'assurant qu'une fraction de service en responsabilité, à celle de professeur en situation de plein exercice, bénéficiant au cours de cette phase d'adaptation à l'emploi de périodes d'accompagnement et de formation⁹⁹. Au-delà des différences en termes de nombre d'heures dues, qui ne sont pas à négliger, c'est le statut

⁹⁷ Par exemple entre IA-IPR et enseignants chercheurs, entre IEN ET-EG et potentiel des anciennes ENNA, entre IEN CCPD et formateurs attachés aux sites départementaux.

⁹⁸ La responsabilité confiée aux IUFM allait parfois au delà de la seule formation jusqu'à la préparation des épreuves d'EQP mais elle était assurée en liaison constante avec les inspecteurs et les services académiques.

⁹⁹ Ces moments d'accompagnement et de formation devant correspondre sur l'année à un tiers du service statutaire.

même de ces professeurs débutants dans les écoles et les établissements qui a été touché lorsqu'ils sont passés de « stagiaires », à « collègues à part entière » au sein des équipes pédagogiques.

- Un changement dans les équilibres entre les différentes modalités de formation

Alors que la formation mise en œuvre par les IUFM avant 2010 était majoritairement constituée d'apports théoriques et de travaux réalisés lors des regroupements à l'IUFM, articulés avec des phases de préparation et d'exploitation de l'activité dans les classes conduites par des « conseillers pédagogiques », la formation des professeurs stagiaires est désormais centrée sur l'accompagnement individualisé assuré sur le terrain même d'exercice par l'enseignant tuteur, les apports théoriques lors des regroupements ne représentant plus qu'une part minoritaire.

Ces nouvelles modalités de formation, fortement centrées sur l'accompagnement individualisé, nécessitent de la part de l'employeur un investissement très important.

Cette évolution dans l'équilibre des modalités de formation au profit du renforcement d'une formation par accompagnement individualisé a des conséquences importantes en matière de mobilisation des ressources humaines, tant pour les profils des formateurs que pour les volumes horaires. En effet, quels que soient les effectifs à former, une formation individualisée oblige à mobiliser un plus grand nombre d'intervenants et consomme un volume d'heures sensiblement plus important qu'une formation regroupée.

Dans le premier degré

Les IA-DASEN qui se sont vus confier la responsabilité de l'organisation des heures que les PEMF doivent au titre de la formation, ont ainsi été amenés à mobiliser largement cette ressource pour la formation de professeurs des écoles stagiaires (PES).

Alors que les IUFM, considérant qu'un service effectué se devait d'être apprécié à l'aune des normes appliquées dans le supérieur, leur demandaient en général un nombre d'heures de l'ordre de 96 heures (soit 1/4 de 384 heures), les PEMF se sont ainsi vus demander par les DASEN l'équivalent de 216 heures¹⁰⁰ de travail au bénéfice de l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires.

Les DASEN ont aussi été conduits, en fonction des effectifs de professeurs des écoles stagiaires et afin d'assurer la meilleure individualisation de la formation, à faire appel, au delà des PEMF, à des maîtres expérimentés pour assurer des fonctions de tuteurs.

En se fondant sur des données moyennes par rapport aux montages très divers des départements, sur la base des 288 heures¹⁰¹ de formation pour chaque stagiaire, les actions de regroupement représentent environ 180 heures¹⁰² et l'accompagnement individualisé une

¹⁰⁰ 96 heures correspondant à un quart de service d'un enseignant du scolaire – PRAG, PRCE – exerçant dans l'enseignement supérieur.

¹⁰¹ Volume correspondant à un tiers de service calculé sur la base de 24 heures hebdomadaires et 36 semaines.

¹⁰² De 7 à 8 semaines avec une semaine comptée à 24 heures.

centaine d'heures¹⁰³. Mais, dès lors que l'on considère le volume horaire global de formation dispensée, ce poids majoritaire des regroupements fait place à des proportions autres. Ainsi, même en se fondant sur une organisation de la formation dans laquelle la part consacrée à l'accompagnement individualisé est au niveau bas de 70 heures annuelles, l'ensemble des heures de cette action individualisée représente près de 90 % du volume total des heures de formation mobilisées.¹⁰⁴

Dans ce contexte, la part relative des interventions des formateurs des IUFM dans la formation des professeurs des écoles stagiaires se trouve nécessairement restreinte. Dans le cas où ils assureraient la quasi totalité des formations de regroupement,¹⁰⁵ le poids relatif de leurs heures dans l'ensemble des ressources mobilisées ne serait donc que de 10 %.

Dans le second degré

La situation est assez semblable dans le 2nd degré en ce qui concerne les grands équilibres. Sur la base de 216 heures de formation pour chaque stagiaire¹⁰⁶, les formations par regroupements, qu'elles soient organisées de façon filée ou massée, représentent environ 120 heures¹⁰⁷ et l'accompagnement individualisé environ 90 heures¹⁰⁸.

Si pour les professeurs stagiaires, les regroupements représentent environ 60 % de l'ensemble de leur formation dès que l'on prend en compte la totalité du dispositif, les heures consacrées à l'accompagnement individualisé représentent plus de 90 % de la totalité des heures.¹⁰⁹

Les données fournies par les académies et les IUFM révèlent que la part des interventions des enseignants des IUFM dans les formations de regroupement destinées aux professeurs stagiaires du 2nd degré est en moyenne de 40 %, avec de fortes variations entre académies¹¹⁰, les 60 % autres étant assurés par des professeurs formateurs mobilisés par les corps d'inspection. En revanche, la part des formateurs IUFM dans le suivi individualisé est très faible et très rares sont les académies où les professeurs d'IUFM continuent de faire des visites conseil auprès des professeurs stagiaires dans les EPLE. Ces formateurs disent d'ailleurs le regretter, y percevant une coupure supplémentaire avec le terrain.

Dans la perspective du redéploiement des compétences et des ressources que la mise en place des ÉSPÉ va nécessairement impliquer, il convient de souligner l'importance des cadres conventionnels entre employeur et institutions de formation dans le fonctionnement durable et

¹⁰³ Environ trois heures hebdomadaires soit $3 \times 36 = 108$.

¹⁰⁴ Pour 250 stagiaires rassemblés en groupe de 25 lors des phases d'apports, on consacre 2 180 heures de formation alors qu'un accompagnement individualisé de 70 heures annuelles suppose la mobilisation de $70 \times 250 = 17\,500$ heures de formation. $2\,180 / (2\,180 + 17\,500) = 11 \%$.

¹⁰⁵ Ce qui est le cas dans plusieurs départements mais souvent les maquettes des groupements font également appel, pour une part souvent modeste, à des interventions de formateurs dits « institutionnels » comme les conseillers pédagogiques départementaux et les IEN.

¹⁰⁶ Un tiers des obligations de services annuelles d'un professeur certifié ou PLP (soit 6 heures X 36 semaines).

¹⁰⁷ Un vingtain de journées de 6 heures, associant souvent des journées complètes et des demi-journées.

¹⁰⁸ Correspondant à 2 à 3 heures par semaine sur la totalité de l'année avec une modulation de la fréquence au cours du déroulement de l'année.

¹⁰⁹ Pour 250 stagiaires rassemblés en groupe de 25 lors des phases d'apports, on consacre 1 200 heures de formation en regroupements alors qu'un accompagnement individualisé de 90 heures annuelles suppose la mobilisation de $90 \times 250 = 22\,500$ heures de formation. $1\,200 / (22\,500 + 1\,200) = 5 \%$.

¹¹⁰ Avec quatre académies où cette part est inférieure à 5 % et sept où elle est supérieure à 70 %.

efficace de ce type d'organisation. En effet nombre de difficultés observées ces dernières années lors des évolutions des dispositifs de formation des enseignants et portant sur des questions de « suivi des services », de « droit de tirage », de « balance » entre prestations des différents partenaires ont trouvé leur source dans une formalisation souvent incomplète, lorsqu'elle existe, des conditions et des cadres d'une action partagée.

En conclusion, on constate que la réforme de la formation des enseignants, bien que perçue comme réduisant de façon drastique la formation des professeurs stagiaires, a engagé une mobilisation accrue des professeurs et formateurs de terrain notamment pour l'accompagnement individualisé des fonctionnaires stagiaires.

Conclusion

Dans le cadre fixé par leur lettre de mission, les inspecteurs généraux se sont attachés à établir, dans ce rapport, un bilan des évolutions et de l'état des lieux des moyens que les IUFM consacrent à la formation initiale des enseignants.

Toutefois, dans la perspective de la mise en place des ÉSPÉ, les correspondants académiques se sont aussi fait l'écho des interrogations, réflexions et préconisations faites par leurs interlocuteurs lors des échanges qu'ils ont eus en académie.

À partir des synthèses de ces échanges, ils ont proposé des pistes de travail et des recommandations qui apparaissent largement convergentes.

La mission souhaite rendre compte de ces réflexions dans cette conclusion, laquelle, au-delà des constats, s'attache à proposer quelques recommandations pour la mise en place des futures ÉSPÉ.

Constat et préconisation 1 : moyens d'enseignement

Malgré des différences, les sources de données convergent et font apparaître une diminution des moyens statutaires sur les cinq dernières années très nettement inférieure à la baisse des effectifs pris en charge.

La dimension quantitative n'apparaît donc pas comme un facteur susceptible de compromettre la mise en place technique des ÉSPÉ dont le potentiel de formation pourra être progressivement développé par une mobilisation coordonnée des moyens existants dans les IUFM et les universités ainsi qu'en faisant appel, dans des conditions à préciser localement, aux ressources des académies .

Aujourd'hui la création d'emplois n'apparaît pas comme une priorité. Des ajustements pourront se fonder sur une actualisation de l'état des ressources et des besoins après une première année de fonctionnement.

Constat et préconisation 2 : profil des formateurs

En ce qui concerne le profil des formateurs mobilisés pour la formation des enseignants plusieurs tendances ont été observées :

- une progression réelle mais modeste du poids des enseignants chercheurs ;
- une diversification des champs d'intervention des personnels des IUFM dont une partie cependant demeure attachée à des fonctionnements antérieurs ;
- le développement d'un potentiel de professeurs ressources conduit, sous l'autorité de l'employeur, à ce qu'ils apportent leur expérience à leurs nouveaux collègues par des apports formalisés ou par un accompagnement individualisé de proximité.

Or, l'ensemble de ces évolutions ne paraît pas intégré dans une réflexion globale de gestion des ressources humaines qui soit de nature à permettre aux futures ÉSPÉ de définir leur besoins et les profils des formateurs.

S'attacher prioritairement à la dimension qualitative du vivier de formateurs, déterminante pour la réussite de la réforme de la formation.
S'assurer de l'adéquation des profils des enseignants qui interviendront dans les ÉSPÉ, lesquels doivent être recrutés sur leurs compétences et selon les besoins et non en fonction de leur statut actuel.

Constat et préconisation 3 : suivi et évaluation

Le domaine de la formation des enseignants a été traversé par une succession de réformes depuis la création des IUFM, sans que le fonctionnement des organisations mises en œuvre et l'efficacité des investissements en matière de formation n'aient réellement fait l'objet d'une analyse objective ni d'une évaluation suivie.

Prévoir l'évaluation de l'ensemble de la formation dispensée dans les futures ESPE et concevoir des modalités de régulation.

Constat et préconisation 4 : outils de suivi et de gestion

Les difficultés rencontrées dans nombre d'académie pour recueillir auprès des IUFM et des rectorats des données chiffrées complètes, cohérentes entre elles, et convergentes avec les données des directions de l'administration centrale, sont symptomatiques du manque de stabilité et de robustesse des outils de gestion et de l'absence d'une démarche de contrôle interne.

Assujettir les accréditations à l'existence d'outils de gestion partagés entre les partenaires du projet, suffisamment précis pour permettre la mise en place d'un contrôle interne.

Constat et préconisation 5 : pilotage de la formation dans le premier degré

Dans le premier degré, les difficultés manifestées par les rectorats pour disposer et fournir les éléments demandés concernant la formation mettent en évidence la persistance de modes de fonctionnement essentiellement départementaux. Au moment où doivent se construire des partenariats stratégiques entre employeur et université, le manque de données de gestion au niveau académique apparaît problématique.

Mettre en place les conditions d'un pilotage académique de la formation dans le premier degré par l'harmonisation des procédures départementales de gestion et de mobilisation des ressources.

Constat et préconisation 6 : maquettes des masters d'enseignement

Le caractère exhaustif de la mission a conduit à constater une grande hétérogénéité des maquettes de formation des masters d'enseignement en matière d'horaires, de modalités de formation et d'équilibres entre les contenus académiques disciplinaires d'une part, et pédagogiques, didactiques et professionnels d'autre part.

Afin d'assurer une plus grande cohérence sur le territoire, préciser dans le cahier des charges national en cours d'élaboration les attendus en termes d'équilibres entre les contenus scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Constat et préconisation 7 : offre de formation

L'absence de coordination en matière d'offre de formation ainsi que la prévalence persistante de la logique de l'offre dans la construction des formations conduit parfois au sein d'une même académie à un éparpillement des formations aboutissant à l'existence et au maintien de masters à effectifs extrêmement faibles.

Réfléchir à une régulation nationale de l'offre de formation qui mette la réussite des étudiants et la qualité de la formation des futurs enseignants au centre de la formation, et non les enjeux de territoire ou les enjeux de préservation des postes¹¹¹.

Constat et préconisation 8 : relations entre les différents partenaires de la formation

Par rapport aux exigences d'un fonctionnement partenarial de la formation des enseignants, que ce soit entre l'employeur et l'université, entre les composantes des universités ou entre les universités, les cadres conventionnels, règles de coopération et d'échanges ou bilans en fin d'exercice demeurent rares ou assez peu opérationnels quand ils existent.

S'assurer de l'existence dans le projet d'ÉSPÉ de chaque académie de conventions fixant de manière précise l'ensemble des règles partenariales et demandant la production de bilans annuels de fonctionnement.

Constat et préconisation 9 : démarche de coopération et accréditation

Dans l'ensemble des académies, les relations de coopération entre université, IUFM et employeur présentent des degrés divers de solidité et de qualité. Le paysage peut, schématiquement se distribuer ainsi :

- un premier tiers d'académies dans lesquelles des démarches partenariales et interuniversitaires sont engagées, favorisant la complémentarité des approches scientifiques et professionnelles et permettant la mobilisation des différentes ressources dans le processus de construction des ÉSPÉ ;
- un second tiers d'académies qui ne connaissent pas de tensions entre les différents partenaires impliqués dans la formation des enseignants mais dans lesquelles les logiques de coexistence parallèle l'emportent encore souvent sur les logiques de construction partagée ;
- un troisième tiers d'académies dans lesquelles les différences entre cultures, visions et intérêts qui se sont manifestées tant au moment de l'intégration que lors

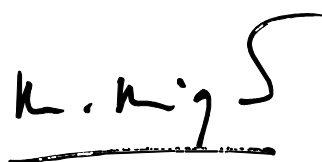
¹¹¹ Cf. Audit du pilotage et de la fonction formation dans les universités, rapport IGAENR n° 2012-085.

de la « mastérisation » demeurent présentes même si le renouvellement des équipes dans les différentes institutions ouvre des perspectives plus favorables.

Or, l'architecture de la formation qui se met en place au bénéfice « d'étudiants de M2 admissibles potentiellement contractuels » puis « d'étudiants de M2 fonctionnaires stagiaires » va demander un haut degré de coopération entre l'institution universitaire dans toutes ses composantes et l'institution scolaire à tous ses échelons.

Le caractère opérationnel de la construction partenariale entre université et employeur du dispositif d'accueil, à la rentrée 2013, des étudiants admissibles présente une importance cruciale pour la réussite du nouveau dispositif de formation.

Une attention particulière doit lui être accordée dans la cadre des démarches d'accréditation des ESPÉ et l'accompagnement au niveau national de certaines académies pourrait s'avérer nécessaire.



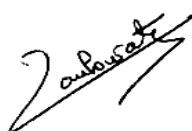
Marie MÉGARD



Jean-Pierre HÉDOIN



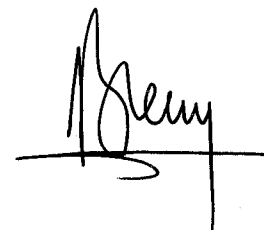
Béatrice CORMIER



Marie-Blanche MAUHOURAT



Simone CHRISTIN



Patrice BRESSON



Henry PRADEAUX

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission.....	51
Annexe 2 : Éléments de protocole pour les correspondants académiques	52
Annexe 3 : Tableaux de recueil de données auprès des IUFM	55
Annexe 4 : Tableaux de recueil de données auprès des services académiques.....	59
Annexe 5 : Liste des correspondants académiques IGEN-IGAENR	

Lettre de mission



*Le Directeur du cabinet du
Ministre de l'Éducation nationale*

*Le Directeur du cabinet du
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

copie AP
MR

Paris, le 11 OCT. 2012

F 15/10/12

Original -> J. Richard

I.G.A.E.N.R.	
date d'arrivée	12 OCT. 2012
Visa du Chef du Service	
à traiter par	
n°	125

Note à l'attention de

Monsieur Erick ROSER,

Doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale

Monsieur Thierry BOSSARD,

Chef de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Dans le cadre de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) annoncée par Monsieur Vincent PEILLON et Madame Geneviève FIORASO, il nous paraît nécessaire d'avoir un bilan précis des moyens consacrés à la formation des enseignants et analysant leur évolution depuis cinq ans, soit la date d'intégration des IUFM dans les universités.

Cette analyse devra s'attacher à examiner l'ensemble des moyens affectés aux IUFM qu'il s'agisse :

- des moyens de l'université intégratrice,
- des moyens des autres universités de l'académie,
- des moyens mis à disposition par les rectorats,
- du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat ou les collectivités locales.

Nous vous demandons donc d'effectuer dans chaque académie ce bilan sur les cinq dernières années, en mentionnant, au cas particulier, les difficultés qui ont pu survenir et ont pu affecter ce potentiel dédié à la formation initiale des enseignants.

Cet état des lieux sera un des éléments de bilan important permettant de calibrer les moyens des ESPE, d'envisager les ajustements nécessaires ainsi que d'initier une réflexion sur la gouvernance et le mode de délégation des moyens à mettre en place pour les futures écoles.

Il devra être réalisé d'ici la fin octobre 2012 et pourra s'appuyer sur les correspondants académiques des deux inspections.

De manière pratique votre travail pourra, dans le cadre d'une note d'étape, s'attacher en tout premier lieu à décrire la situation particulière et la gouvernance budgétaire au sein de deux ou trois IUFM permettant d'illustrer les problématiques en jeu.

Cette mission figure dans la lettre de mission conjointe des deux inspections dans le cadre du programme de travail 2012/2013.

Pierre Yves DUWOYE

Lionel COLLET

État des lieux des moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants

Éléments de protocole pour les correspondants académiques

Rappel : envoyer à chaque interlocuteur la lettre de présentation de la mission, et les tableaux à compléter avant la mission et, si possible, en demander un retour avant le déplacement en académie

- tableau IUFM à l'IUFM pour renseignement
- tableau IUFM à l'université d'intégration pour information
- tableau employeur au recteur et au SG, qu'ils diffuseront aux services compétents

Les principales questions pour les différents interlocuteurs, venant compléter, le cas échéant, le commentaire des tableaux.

• **Président de l'université d'intégration et ses collaborateurs**

- Quels atouts et quelles contraintes a représenté l'intégration de l'IUFM dans votre université ?
- Quels sont les points saillants de l'évolution des moyens consacrés à la formation des enseignants ?
- Quelles sont les modalités spécifiques d'attribution des moyens de l'Université à la composante IUFM ?
- Dans votre potentiel de formation, quels équilibres souhaitez-vous construire entre les enseignants chercheurs et les enseignants du scolaire ?
- Comment les UFR sont-elles mobilisées au bénéfice de la formation des enseignants ?
- Comment appréhendez-vous la question du parc immobilier « héritage » de l'IUFM ?
- Des ressources de support et de soutien venant de l'IUFM ont-elles été réorientées ? Si oui, de quelle manière ?
- Comment sont organisées dans le domaine de la formation des enseignants, les coopérations et les complémentarités avec l'employeur ? Quels échanges avec le recteur, quelle formalisation dans des accords conventionnels ?

Dans les académies comportant plusieurs universités :

- Quelles sont les relations de la composante avec les autres universités de l'académie ?

• **Directeur de l'IUFM école interne et ses collaborateurs**

- Quels atouts et quelles contraintes a représenté l'intégration de l'IUFM dans l'université ?
- Quels sont les points saillants de l'évolution des moyens consacrés à la formation des enseignants depuis 5 ans ?

Les formateurs :

- Dans votre potentiel de formation, quels équilibres souhaitez-vous construire entre les enseignants chercheurs et les enseignants du scolaire ? Sur ce point, il-y-t-il eu des modifications importantes depuis cinq ans ?
- Quelle est la répartition actuelle du potentiel d'enseignement de l'IUFM entre les différents domaines : M1, M2, L3, formation des professeurs stagiaires, formation continue, formation à distance, formation pour adultes, etc.

Les services des enseignants :

- Certains enseignants interviennent-ils dans d'autres universités ? comment est-ce que cela fonctionne ?
- Certains enseignants sont-ils en sous-service ? pourquoi ?
- Le nombre d'heures complémentaires a-t-il évolué ? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?
- Comment sont prises en compte, dans le service des enseignants, les visites des étudiants en stage ?
- Quelle place et quel rôle pour les professeurs en temps partagé ? Quelles questions soulèvent leur recrutement, l'organisation de leur service et leur évolution de carrière ?

Les relations avec l'employeur :

- Quelles sont les relations établies avec l'employeur (recteur et services académiques du rectorat et des inspections académiques) ?
- Sont-elles formalisées par une convention ? Y-a-t-il des échanges de services entre IUFM et l'académie ? Si oui selon quelles modalités ?
- Quel est le rôle exact de l'IUFM dans l'organisation et le suivi des stages en milieu scolaire des étudiants de master ?
- Il y-a-t-il des étudiants de master en alternance ? Dans l'affirmative, comment sont-ils pris en charge par l'IUFM ?

Les fonctions support et soutien :

- Comment les ressources de support et de soutien de l'IUFM ont-elles été gérées par l'université ?

Le parc immobilier :

- Comment appréhendez-vous la question du parc immobilier ?

L'enseignement privé :

- L'IUFM intervient-t-il dans la formation des professeurs de l'enseignement privé ? (préparation du Cafep) ; Si oui dans quel cadre conventionnel ?

- **Recteur de l'académie, son SG et ses services (notamment le responsable académique de la formation)**
 - Quelle analyse de l'évolution des dispositifs de formation depuis 5 ans (intégration des IUFRM dans l'université, nouveau régime de formation lié à la maîtrise, ...)
 - Quelle évolution des moyens mis par l'employeur pour la formation initiale, dans le premier degré, dans le second degré ? (mises à disposition gratuites, échanges : quelles règles ?)
 - Quelle est la situation des règles conventionnelles d'échanges entre le recteur et le président de l'université intégratrice ? Convention, autre... (en l'absence de convention, faire préciser sur quoi portent les règles même « orales »)
- **Un DASEN**
 - Quelle analyse de l'évolution des dispositifs de formation depuis 5 ans (intégration des IUFRM dans l'université, nouveau régime de formation lié à la maîtrise, ...) ?
 - Quelle évolution des moyens mis par l'employeur pour la formation ?
 - Évolution du cadre de service des PEMF depuis 5 ans
 - Conventions
 - Moyens mis en œuvre pour la formation des stagiaires et l'accueil des étudiants depuis 2010,
 - Existence éventuelle de master en alternance

Tableaux de recueil de données auprès des IUFM

Tableaux : évolution des effectifs des inscrits a l'IUFM en formation initiale

	Nombre de PE1	Nombre de PE2	Nombre de PLC1 (1)	Nombre de PLC2 (1)		Nb d'étudiants en M1 1 ^{er} degré	Nb d'étudiants en M2 1 ^{er} degré	Nb d'étudiants en M1 2 nd degré	Nb d'étudiants en M2 2 nd degré	TOTAL
2007-08										
2008-09										
2009-10										
2010-11										
2011-12										
2012-13										

(1) y compris les PLP et CPE stagiaires

(2) diplôme universitaire

(3) professeurs stagiaires n'ayant pas validé ces certificats dans le cadre de leur master

ACADEMIE :			
	pré-professionnalisation en licence	DU (2) préparation au concours	étudiants en CLES et/ou C2i2e (3)
2007-08			
2008-09			
2009-10			
2010-11			
2011-12			
2012-13			

Tableaux : ressources d'enseignement, de soutien et de support de l'IUFM « école interne »

Ressources globales (en heures annuelles d'enseignement)

	Potentiel Heures statutaires (1)	Heures complémentaires (2)	Heures MAD rectorat(3)	Heures MAD IA (3)	Heures intervenants extérieurs (4)	TOTAL
2007-08						
2008-09						
2009-10						
2010-11						
2011-12						
2012-13						

	Avant intégration
	Régime intégration, avant mastérisation
	Après mise en œuvre du régime mastérisation

Ressources pour les fonctions soutien et support en emplois (en ETP)

	Personnels administratif cat. A	Personnels administratif cat. B et C	Personnels technique cat. A	Personnels technique cat. B et C	Personnels bibliothèque cat. A	Personnels bibliothèque cat. B et C	Total
2007-08							
2008-09							
2009-10							
2010-11							
2011-12							
2012-13							

(1) y compris professeurs en temps partagé sur support enseignement supérieur

(2) heures effectuées par les enseignants sur support IUFM

(3) les MAD sont des enseignants payés par le rectorat ou l'IA et mis à disposition de l'IUFM pour tout ou partie de leur service

(4) heures effectuées par tout personnel non titulaire d'un poste en IUFM, ni mis à disposition : vacataires, contractuels, enseignants chercheurs hors IUFM, membres des corps d'inspection, etc., RETRIBUES PAR L'IUFM

On pourra aussi comptabiliser ici les éventuelles heures complémentaires effectuées par les MAD

ACADEMIE

Profils des formateurs sur moyens IUFM

	Enseignants chercheurs (en ETP)	PRAG, PRCE, PREC à temps complet en IUFM (en ETP)	Prof en temps partagé (en ETP)	Intervenants extérieurs (en hetd) (4)
2007-08				
2008-09				
2009-10				
2010-11				
2011-12				
2012-13				

Sous-services, emplois gelés et services hors IUFM

	estimation des sous- services enseignants (hetd)	emplois enseignants "gelés" (ETP)	hetd emplois "gelés"	hetd assurées dans l'université intégratrice, hors formation des enseignants	hetd assurées dans d'autres universités
2007-08					
2008-09					
2009-10					
2010-11					
2011-12					
2012-13					

Tableaux : mobilisation du potentiel d'enseignement de l'IUFM

ACADEMIE									
mobilisation du potentiel de l'IUFM pour les années antérieures à 2010-11 , en hetd									
Décharges et ingénierie(1)		Formations 1er degré		Formations 2nd degré		Actions de formation continue (2)		Autres actions	TOTAL
Décharges	Pilotage	PE1	PE2	PLC1(+PLP,CPE)	PLC2(+PLP,CPE)	Prof 1er degré	Prof 2nd degré		
2007-08									
2008-09									
2009-10									

(1) y compris primes de recherche pédagogique (PRP) et primes de charge administrative (PCA), exprimées en hetd.

(2) dont T1, CAPASH, concours internes, formation de formateurs, etc.

mobilisation du potentiel IUFM dans les masters ou dans la formation des fonctionnaires stagiaires, pour l'année 2011-12, en heures année												
Décharges		Formations en M1 et M2 premier degré				Formations en M1 et M2 second degré				Interventions auprès des fonctionnaires stagiaires		TOTAL
Ingenierie et recherche	Pilotage institutionnel	Enseignement en M1	dont organisation et suivi des stages	Enseignement en M2	dont organisation et suivi des stages	Enseignement en M1	dont organisation et suivi des stages	Enseignement en M2	dont organisation et suivi des stages	auprès des PE stagiaires	auprès des personnels du second degré stagiaires (1)	formation initiale
Bénéficiaires ↓												
Ecole interne												
Univ d'intégration												
Autre Université 1												
Autre Université 2												
Autre Université 3												
Autre Université 4												
Rectorat et IA												
TOTAL												

(1) : CPE, professeurs certifiés et agrégés, PLP

mobilisation du potentiel de l'IUFM dans les autres formations pour l'année 2011-12, en heures année			
Formation continue			
PDF ou	PAF	FC adultes	
FC dans le 1er degré	FC dans le 2nd degré		
Bénéficiaires ▼			
Ecole interne			
Univ d'intégration			
Autre Université 1			
Autre Université 2			
Autre Université 3			
Autre Université 4			
Rectorat et IA			
Autres (préciser)			
TOTAL			

Commentaires souhaités : pour toutes les interventions dont les bénéficiaires ne sont ni l'université ni son école interne, préciser le statut de la prestation : prestations gratuites pour l'IA ou le rectorat ("droit de tirage"), échanges de service régis par une convention, facturation des heures, etc.

Tableau : immobilier de l'IUFM

						ACADEMIE			
Implantation du site	Nombre et nature des bâtiments	Régime de propriété	Statut d'occupation(1)	Utilisation (2)	Surface totale en m² SHON	Surface consacrée à l'enseignement	Nb d'étudiants en 2012-2013	Autres modes d'utilisation (3)	Organisation entretien et maintenance (4)
Site A									
Site B									
Site C									
Site D									
Site E									
Site F									

(1) Dotation, convention, location, mise à disposition

(2) Utilisation : enseignement, administration restauration hébergement, documentation

(3) stages de formation continue, séminaires et colloques, réunions institutionnelles

(4) Ressources propres en personnels ou externalisation des prestations.

Tableaux de recueil de données auprès des services académiques

Tableaux : évolution des ressources de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire mobilisées pour la FI et la FC des enseignants du premier degré

ACADEMIE	
----------	--

Évolution globale des ressources : tableau académique

	FORMATION INITIALE						FORMATION CONTINUE			Nombre d'étudiants effectuant un stage		
	Moyens IUFM			Moyens employeur (rectorat-IA/DASEN)			École IUFM	Employeur		Étudiants de M1	Étudiants de M2	
	M1 et M2	PE1 et PE2	PES (1)	M1 et M2	PE1 et PE2	PES (1)				Observation et Pratique Acc.	pratique accompagnée	Responsabilité
2007-08		ne pas renseigner ici			ne pas renseigner ici							
2008-09		données déjà recueillies			données déjà recueillies							
2009-10		sur un autre tableau			sur un autre tableau							
2010-11	ne pas renseigner ici								2010-11			
2011-12	données déjà recueillies								2011-12			
2012-13	sur un autre tableau								2012-13			

(1) PES = professeur des écoles stagiaire

renseigner les cellules colorées :

	Nombre total d'heures de formation dispensées par les formateurs de l'IUFM au profit des PES
	Montant des indemnités de tutorat des étudiants de master en stage dans les écoles
	Nombre d'heures de formation dispensées aux PES par les personnels du premier degré ou du second degré (PEMF*, CPC**, IEN hors intervention de l'IUFM, ...), hors accueil dans leur classe et accompagnement sur le terrain
	Nombre d'heures de formation continue des enseignants du 1 ^{er} degré assurées par les formateurs de l'IUFM (hors PES)
	Nombre d'heures de formation continue des enseignants titulaires du 1 ^{er} degré assurées par les personnels du premier ou du second degré (PEMF*, CPC**, IEN hors intervention de l'IUFM, ...)

PEMF* professeur des écoles maîtres formateurs (anciennement IMF = instituteurs maîtres formateurs).

CPC** : conseiller pédagogique de circonscription

Évolution des modes de mobilisation de la ressource des PEMF : tableau académique, et si possible un tableau par département

décharges des maîtres formateurs et utilisation de cette décharge							
	professeurs stagiaires		potentiel en enseignants		décharges d'enseignement	utilisation de ces décharges pour de la formation	
	Nb de PE 2	Nb de PES	Nombre de PEMF (2)	Nombre de faisant fonction de PEMF(3)	Total heures de décharge (4)	Total heures réalisées pour IUFM	Total heures réalisées pour l'IA/DASEN (5)
							Total réalisé
2007-08							
2008-09							
2009-10							
2010-11							
2011-12							
2012-13							

(2) nombre d'enseignants sur poste de PEMF (hors autres déchargés)

(3) titulaires du CAFIPEMF ou maîtres chevronnés mobilisés une année donnée pour remplir des fonctions de formateur ou de tuteur

(4) nombre total annuel l'heure de décharge d'enseignement de l'ensemble des PEMF titulaires ou faisant fonction

(5) si possible, préciser la ventilation et/ou le mode de calcul de ces heures

Tableau : évolution des ressources de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire mobilisées pour la fi et la fc des enseignants du second degré

							ACADEMIE						
FORMATION INITIALE							Nombre de fonctionnaires stagiaires				Nombre d'étudiants effectuant un stage		
moyens IUFM			moyens EMPLOYEUR (Rectorat)			FORMATION CONTINUE	PLC et	PLP	CPE	Total			
M1 et M2	PLC2 et CPE 2 (1)	Prof et CPE stag (1)	M1 et M2	PLC2 et CPE 2 (1)	Prof et CPE stag (1)	IUFM	DOC				Étudiants de M1	Étudiants de M2	
2007-08	ne pas renseigner ici			ne pas renseigner ici							Stages OBS et Pratique Acc.	Stages pratique accompagnée	Stages Responsabilité
2008-09	données déjà recueillies			données déjà recueillies									
2009-10	sur un autre tableau			sur un autre tableau									
2010-11	ne pas renseigner ici										2010-11		
2011-12	données déjà recueillies										2011-12		
2012-13	sur un autre tableau										2012-13		

(1) professeurs du second degré et CPE stagiaires

Nombre total d'heures de formation assurées par les formateurs de l'IUFM au profit des professeurs du 2nd degré et CPE stagiaires

Montant des indemnités de tutorat des étudiants de master en stage dans les collèges et lycées

Nombre total d'heures de formation dispensées aux professeurs du 2nd degré et CPE stagiaires par les formateurs du second degré (enseignants, inspecteurs...)

Nombre total d'heures de formation continue des enseignants du 2nd degré assurées par les formateurs de l'IUFM



**INSPECTIONS GÉNÉRALES
CORRESPONDANTS ACADÉMIQUES 2012-2013**

IGAENR

Académie	IGEN	IGAENR
Aix-Marseille	Alain Henriet	Marie-Pierre Luigi
Amiens	Anne Armand	Alain Perritaz
Besançon	Brigitte Hazard	Annaïck Loisel
Bordeaux	Annie Lhéréte	Marc Buissart
Caen	Claude Bergmann	Béatrice Cormier
Clermont-Ferrand	Marie-Blanche Mauhourat	Monique Ronzeau
Corse	Françoise Duchêne	Jacques Haudebourg Hervé Mécheri
Créteil	Brigitte Doriath	Bernard Pouliquen Eric Pimmel
Dijon	Xavier Sorbe	Jean-François Picq Anne Baratin
Grenoble	Françoise Guillet	Jean-Michel Quenet
Guadeloupe	Gilles Pétreault	Françoise Boutet-Waiss
Guyane	Viviane Bouysse	Patrice Blémont
La Réunion	Jean-Louis Durpaire	
Lille	Michel Hagnerelle	Jean-René Genty Christine Szymankiewicz
Limoges	Pascal Jardin	Françoise Monti
Lyon	Marc Fort	Françoise Mallet
Martinique	Frédéric Thollon	Alain Plaud
Montpellier	Daniel Auverlot	Jean Déroche
Nancy-Metz	Ghislaine Desbuissons	Stéphane Kesler
Nantes	Dominique Taraud	Frédérique Cazajous
Nice	Catherine Bizot	Dominique Frusta-Gissler
Orléans-Tours	Marie Mégard	Patrick Allal
Paris	Gilbert Pietryk	Luc-Ange Marti Martine Caffin-Ravier
Poitiers	Geneviève Gaillard	Philippe Perrey
Reims	Anne Burban	Alain Taupin
Rennes	Christian Loarer	Anne-Marie Grosmaire Joël Sallé
Rouen	Jean-Pierre Béllier	Annie Galicher
Strasbourg	Raymond Nicodème	Jean-Pierre Lacoste
Toulouse	Catherine Klein	Philippe Lhermet
Versailles	Catherine Moisan	Martine Saguet Bénédicte Durand